



**COMMUNE DE
MOIGNY SUR ECOLE
(Essonne)**

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

(AGENDA 21 Local)
2^{ème} partie

2013 – 2016



- Contexte pour Agenda 21 de Moigny sur Ecole, réunion publique
- Comptes rendus des Comités de pilotage
- Actions énergie et biodiversité
- Actions de protection du patrimoine architectural
- Manifestations culturelles
- Cartographie Moigny sur Ecole

Éléments de contexte sur l'Agenda 21 de la commune de Moigny-sur-École

La commune de Moigny-sur-École est très structurée politiquement et techniquement au sein de la communauté de commune de la Vallée de l'École et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), ce qui lui confère un rôle moteur auprès des communes membres au travers de ses différentes implications sur son territoire. Elle dispose d'une gouvernance politique forte et efficace basée sur une réelle volonté de coopération des membres du conseil municipal et du groupe de travail de l'Agenda 21 ainsi que sur le pilotage des missions durables.

Cette thématique est particulièrement portée par un Maire président du Syndicat intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la région de Milly-la-forêt (SIROM), vice-président du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM), vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny, Videlles (SIADACOMVI), et vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'École dont le président est Monsieur Orcel, maire de Milly-la-Forêt, commune voisine.

Occupant un territoire rural historique à dominante résidentielle, la commune est soumise à des enjeux forts en termes de :

- préservation et valorisation des zones protégées (Parc Naturel Régional, monuments historiques inscrits et classés et site inscrit, site préhistorique, ENS zones humides et boisées, carrière, site Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2.),
- population,
- éducation (école d'environ 170 élèves),
- logements.

Afin de répondre à ces enjeux, la commune élabore un projet de territoire axé principalement sur l'économie d'énergie (réhabilitation des bâtiments communaux en Bâtiments Basse Consommation), le logement (taxe sur les logements vacants) et l'éducation à l'environnement (jeu de société créé par les enseignantes de l'école et le Conseil Municipal des Jeunes). Son action se poursuit par le projet de PLU en accord avec les démarches en cours. Ce dernier pourrait permettre la mise en application des mesures de l'Agenda 21 et du projet durable du territoire ainsi défini. De nombreux acteurs sont mobilisés autour du développement durable (associations, écoles, PNR, communes avoisinantes, les plus jeunes et les plus âgées, les agriculteurs et professionnels...).

La commune est engagée par sa signature de deux chartes. Tout d'abord la charte du PNR auquel elle appartient et ensuite la charte de gestion écologique des espaces communaux. Elle a aussi élaboré un Plan d'Accès de la Voirie et des Espaces communaux et reçu les *Rubans du Patrimoine* pour son église, sa médiathèque et ses lavoirs. L'utilisation de grès de la carrière de Moigny pour la rénovation de la grande rue (RD) a été labellisé. Elle participe au Plan-Climat en cours du PNR et est en attente de sélection de l'appel à projet Essonne Aménagement Exemple du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Elle peut aussi s'appuyer sur l'expérience de la commune de Boigneville qui vient de recevoir la reconnaissance de son Agenda 21, commune dont le maire est le président du PNR du Gâtinais. De plus, sa démarche pourra servir de modèle pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Milly-la-Forêt qui débute.

La mise en place de la démarche Agenda 21 s'inscrit dans la continuité des politiques actuelles. L'implication de Monsieur le Maire et de ses élus à répondre aux besoins de la population avec le souci de préserver l'environnement et l'éducation que cela implique, font de ce projet de territoire un projet complet permettant une transversalité plus forte des politiques de développement durable. Une aide financière permettrait d'accompagner cette commune très active en particulier grâce à la mobilisation de tous les acteurs et de prestataires extérieurs (bureau d'études, emploi futur d'un agent, publication du jeu...) afin d'établir un projet solide avec les habitants.

DDT 91

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20111212-DEL18122011-DE
Reçu le 13/12/2011

MAIRIE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE

ESSONNE - 91490
59, Grande Rue

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 18/12/2011

Séance du lundi 12 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le cinq décembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : M. Simonnot, M. Lachenait, Mme Arrigoni, M. Foucher, Mme Dezert, Mme Argentin, M. Ménard, M. Bilger, M. Gabis, M. Boscher, Mme Badlou, Mlle Allain, M. Pasquier.

Absente excusée : Mme Carraro donne pouvoir à Mme Arrigoni.

Le quorum est atteint.

Mme Badlou est élue secrétaire de séance

ÉLABORATION D'UN AGENDA 21

Monsieur Gabis, rapporteur, informe le Conseil Municipal que les Chefs d'États réunis au sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, ont rappelé que les collectivités territoriales sont au plus proche des habitants et qu'en cela, les véritables politiques de développement durable de proximité, permettant une nouvelle forme de gouvernance territoriale pour faire face aux enjeux, émergent aujourd'hui de leurs initiatives, via notamment l'Agenda 21 local.

La dernière décennie a révélé la nécessaire prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur la planète. Face au réchauffement climatique, la déforestation massive, la pollution de notre milieu de vie, l'appauvrissement de nos ressources en particulier des ressources énergétiques d'origine fossile, il est devenu impératif que chacun prenne ses responsabilités et agisse à son niveau en intégrant la notion de Développement Durable pour répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs tout en conciliant l'économique, le social, et l'écologique.

Avec les projets déjà engagés, notre collectivité pourrait ainsi s'engager plus fortement dans la prise en compte du développement durable dans ses politiques et sur son territoire par le lancement d'un Agenda 21 « Notre village, Terre d'avenir ».

La Commune de Moigny-sur-Ecole s'engage à élaborer un Agenda 21 « Notre village, Terre d'avenir » en transposant à son territoire les recommandations de développement durable formulées dans la loi Grenelle 2.

Cet Agenda 21 précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;

- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

Cette démarche vise à :

- Limiter l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et garantir l'équilibre écologique de nos milieux de vie,
- Favoriser le bien-être de tous dans une logique de progrès et d'équité sociale,
- Assurer un dynamisme économique et une pérennité des activités

Quatre étapes successives seront mises en œuvre :

- Réalisation d'un diagnostic préalable donnant une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel,
- Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long terme, les méthodes et les moyens d'action proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation
- Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes et démonstratives
- Evaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

Le dispositif prévoit l'institutionnalisation d'un Conseil de Développement Durable ayant pour fonction de piloter la démarche. Il sera composé d'élus et de représentants des acteurs institutionnels, socioprofessionnels et associatifs. Au regard de l'importance de la tâche, de l'expertise et du savoir faire nécessaires, un bureau d'étude accompagnera l'ensemble du processus au travers de l'Association Nationale Notre Village. Le calendrier prévisionnel s'étend sur environ 12 mois. Le coût de la mission est estimé à 3.500 € avec un contrat ouvert sur 3 ans à compter de la date de labellisation, la démarche d'élaboration, la synthèse de l'étude et un programme d'actions, assortie d'une cotisation annuelle basée à 0.60 € par habitant en référence du dernier recensement INSEE de la population (1.269) soit 761.40 €.

- Vu la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,
- Vu la déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de JOHANNESBURG de septembre 2002 ;
- Vu la loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;
- Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002;
- Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,
- Vu la circulaire du 13 juillet 2006 de la Ministre de l'écologie et du développement aux préfets de régions et des départements relative au cadre de référence pour les projets territoriaux de développement ;
- Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de développement durable visant à assurer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal,
- Considérant la loi dite « Grenelle de l'environnement 2 » promulguée le 12 juillet 2010 ;
- Considérant les recommandations du Conseil Général de l'Essonne ;
- Considérant la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de l'élaboration d'un l'Agenda 21 « Notre village, Terre d'avenir » au sein de la commune de Moigny, en concordance avec le Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable,

Accusé de réception en préfecture
091-219104080-20111212-DEL18122011-DE
Reçu le 13/12/2011

APPROUVE la proposition de la mission de « l'Association Notre Village » pour un montant de 3.500 €,

ACCEPTE de verser une cotisation annuelle à « l'Association Notre Village » sur la base de 0.60 € par habitant soit 761.40 €,

AUTORISE le Maire à engager et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Pour extrait conforme,

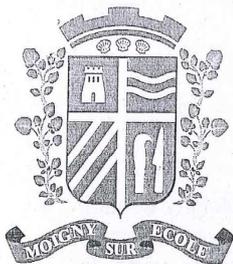
après dépôt en préfecture

Publication ou notification

13 DEC. 2011

Le Maire
Pascal SIMONNOT





DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
MAIRIE DE MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Moigny, le 12 juin 2012



Objet : Constitution du comité de pilotage de l'Agenda 21 communal.

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 9 juin 2008, vos élus ont souhaité ouvrir les commissions communales dans le cadre de l'élargissement de ses membres afin de vous permettre de collaborer à nos côtés et prendre part au développement de notre village suivant différentes thématiques.

Lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à RIO en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

C'est donc une solidarité intra et intergénérationnelle qu'il s'agit de promouvoir autour de trois piliers : l'économie, le social et l'environnement.

Ainsi, le développement doit permettre de dynamiser l'économie et l'emploi, tout en garantissant des conditions de vie acceptables pour tous, dans un environnement sain.

Pour que cette notion de développement durable soit effective, un programme d'actions, appelé Agenda 21, a été adopté à RIO. Cet outil préconise non seulement de penser le développement de façon globale, mais aussi d'agir à l'échelle locale. Car, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que la politique de développement doit se mettre en œuvre. Ainsi, un chapitre de l'Agenda 21 est consacré entièrement aux collectivités locales qui doivent, à l'échelle de leurs territoires, préparer un Agenda 21 communal.

Commune
adhérente



.../...

Toute correspondance est à adresser directement à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 59 Grand-Rue - 91490 Moigny-sur-École - Tél. 01 64 98 40 14 - Fax 01 64 98 48 92
mairie-moigny-sur-ecole@wanadoo.fr - www.moigny-sur-ecole.com

Dans le cadre de ses compétences traditionnelles, la commune de Moigny conduit depuis longtemps des actions intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales. L'augmentation de la surface dédiée aux espaces verts, la sélectif, l'adaptation des bâtiments et le domaine public en accessibilité pour tous, l'enfouissement des réseaux, etc... sont autant d'actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Néanmoins, afin de rendre plus lisible et cohérente notre action en faveur du développement durable et d'appréhender de façon globale son développement, le conseil municipal a décidé d'élaborer son propre Agenda 21 local.

Plus que jamais est venu le moment de travailler ensemble, aussi, j'ai le plaisir de vous inviter à une réunion publique prévue le 27 juin 2012 à 20h30 à la salle des fêtes, afin de constituer un comité de pilotage qui sera créé en priorité avec vous.

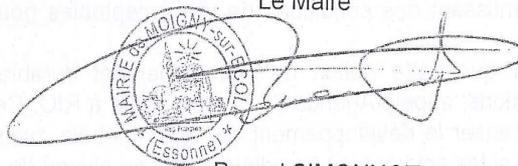
A l'issue de cette première réunion, un document de cadrage définissant la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 de Moigny sera proposé, discuté et amendé.

Ce document prévoit notamment la constitution d'un comité de pilotage regroupant des élus, des habitants selon une représentation pluraliste, des représentants des institutions et un expert extérieur professionnel à travers un cabinet conseil désigné « Notre Village Terre d'Avenir ».

J'ai donc l'honneur de vous inviter à nous rejoindre le **27 juin 2012 à 20h30** avec pour seul objectif dans cette démarche, de continuer à préserver et d'améliorer le cadre de vie du village, en maintenant et en développant l'économie et la solidarité locale, dans un environnement de qualité.

Je vous prie, d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Maire



Pascal SIMONNOT

Agenda 21



Moigny-sur-Ecole s'engage dans
le développement durable



Réunion publique
Mercredi 27 juin
Salle des Fêtes à 20H30

**Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École,
et son équipe municipale sont heureux de vous inviter à
la réunion publique de présentation du projet AGENDA 21**

*Programme de mise en place sur notre commune d'actions concrètes en faveur
du développement durable, dans ses composantes sociale, économique et
environnementale.*

**MERCREDI 27 JUIN 2012 à 20H30
A la Salle des Fêtes**

*La réunion, animée par l'association Notre Village Terre d'Avenir,
sera suivie du verre de l'amitié*

Mairie : 01 64 98 40 14

Service de réception en préfecture
1-219104080-20121210-DEL13122012-DE
reçu le 12/12/2012

COMMUNE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
ESSONNE - 91490
59 Grand-Rue



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 13-12-2012

Séance du Lundi 10 décembre 2012

L'an deux mil douze, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, le cinq décembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Étaient présents : Pascal Simonnot ; Bernard Lachenait ; Nathalie Arrigoni ; Estrela Dezert ; Ghislaine Argentin ; Jérôme Ménard ; Régis Bilger ; Marc Boscher ; Delphine Badlou ; Jacky Pasquier ; Géraldine Allain.

Absents excusés : Victor Gabis donne pouvoir à Pascal Simonnot ; Yannick Foucher donne pouvoir à Jacky Pasquier ; Dominique Carraro donne pouvoir à Estrela Dezert.

Le quorum est atteint.

Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AGENDA 21 COMMUNAL PROPOSÉE
PAR L'ASSOCIATION NOTRE VILLAGE – TERRE D'AVENIR

Mme Badlou rappelle à l'assemblée qu'en séance du 12 décembre 2011 la Commune s'est engagé à élaborer un Agenda 21 « Notre Village – Terre d'Avenir » en transposant à son territoire les recommandations de développement durable formulées dans la loi Grenelle 2. Par délibérations en date du 20 février 2012, la Commune a décidé d'adhérer à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir » proposée par l'Association Nationale « Notre Village » Le Clos Joli 19500 Meyssac.

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1983 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la synthèse de diagnostic réalisée le 27 juin 2012 par l'Association « Notre Village Terre d'Avenir,

Madame Badlou invite l'assemblée à se prononcer sur cette synthèse de diagnostic

Après avoir entendu l'exposé de Mme Badlou, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la synthèse du diagnostic réalisé par l'Association Nationale « Notre Village – Terre d'Avenir » telle que présentée.

PRÉCISE que cette démarche d'élaboration de ce diagnostic a été élaborée en concertation avec les associations et les habitants du village.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte

- publié le
- transmis en préfecture le
- Publication ou notification

12 DEC. 2012

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal SIMONNOT



POUR AMPLIATION



pourquoi un Agenda 21

En ce début du 21^{ème} siècle, force est de constater que nous vivons toujours selon la règle du « chacun pour soi ». Satisfaire ses envies, s'inventer des besoins, chercher à posséder davantage, voilà qui le plus souvent dicte notre conduite. Nous nous faisons alors happer par des futilités sans concevoir que l'essentiel a été oublié ou même sacrifié. Réagir à cette attitude, c'est d'abord prendre du recul et faire des choix. A-t-on besoin de manger des cerises en décembre, quitte à gaspiller nos réserves de pétrole pour les acheminer? De même, est-ce raisonnable de vouloir partir en vacances à l'autre bout du monde ? Faut-il vraiment cultiver par chez nous du maïs alors qu'il lui faut beaucoup d'eau et que nous en manquons? Mieux gérer nos ressources naturelles, améliorer notre cadre de vie, faire vivre ensemble les habitants du village, tels sont quelques-uns des soucis légitimes que nous pourrions avoir en commun. Nous sommes tous très doués pour incriminer la société qui ne fait pas ce qu'il faut. Mais enfin, soyons lucides ! La société dont nous attendons tout et le reste, c'est nous. Nous aimerions que nos rivières ne soient pas polluées, que l'air de nos poumons soit propre, qu'on cesse de jeter par la fenêtre de la voiture ses débris avant d'entrer dans le village, que les orages ne provoquent pas l'inondation de nos caves, que les voitures stationnent sur la route et non plus sur les trottoirs, qu'un boulanger nous fasse à nouveau du bon pain et des gâteaux, que les habitants de Moigny constituent une communauté villageoise soudée et heureuse. Alors mettons en place un Agenda 21 et prenons les affaires en main.

L'Agenda 21 est une démarche encouragée par les pouvoirs publics, qui consiste à faire tout d'abord un bilan complet de la situation, puis à imaginer un certain nombre de progrès en associant toutes les bonnes volontés, enfin à réaliser progressivement les améliorations convenues ensemble.

Pour mieux cerner les sujets qui pourraient être abordés dans un premier temps, citons quelques objectifs :

- Améliorer la qualité des aménagements : concevoir un nouveau document d'urbanisme, favoriser les économies d'énergie, valoriser le patrimoine naturel et le bâti ancien
- Améliorer la gestion des ressources : favoriser une agriculture et une gestion de l'eau raisonnables, valoriser la biodiversité, exploiter au mieux les déchets de toutes sortes
- Améliorer la qualité « du vivre ensemble » : porter une attention spéciale aux familles (enfants, parents, personnes âgées et handicapés), favoriser une vie de village, veiller aux problèmes de tranquillité et de sécurité
- Améliorer le sens de la citoyenneté des habitants : développer la connaissance de l'environnement, partager les informations, associer les habitants à la conception de l'Agenda 21 et à son actualisation.



A terme on peut souhaiter que le comportement des Moignacois, grâce à l'Agenda 21, soit empreint du souci de respecter l'environnement, de mettre fin à de nombreux gaspillages, à tirer un meilleur parti des ressources naturelles, à retrouver une véritable vie communautaire et à forger tous ensemble un cadre de vie meilleur pour nos enfants.

Un vaste projet que vos élus ont décidé de mettre en chantier!



Moigny lance son AGENDA 21

Le diagnostic partagé pour apprendre le territoire

Genèse du développement durable :

« Un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. »



2 notions fortes prédominent dans cette définition, celle de besoins essentiels et une autre liée à l'impact de nos technologies et modes d'organisation sociale, notamment dans les années à venir.

Les différentes crises, économiques, écologiques, sociales, ont amené une prise de conscience collective sur la nécessité de concevoir notre développement de manière « durable » et « responsable ». Il s'agit d'inscrire dans toute démarche de développement des préoccupations environnementales, sociales et économiques.

1 développement durable n'est pas un mouvement auquel on peut avoir le choix d'adhérer mais bien une ligne directrice pour les années à venir. Les réglementations, qu'elles soient de niveau national, européen ou mondial, intègrent l'application des principes de développement durable.

Agenda 21 : « Agenda » signifie en latin « ce qui doit être fait » et « 21 » correspond au 21^{ème} siècle dans notre calendrier grégorien. L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle, et n'est pas la seule façon de s'engager dans une démarche de développement durable. Cependant, elle constitue pour notre collectivité une démarche prometteuse de véritables changements et un outil opérationnel pour répondre aux enjeux du développement durable.

Depuis 1999, la commune de Moigny fait partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais qui a pour mission la préservation du patrimoine naturel, culturel, le développement économique et social mais surtout la qualité de vie. Rien n'est plus normal que de prolonger ces réflexions et

apporter des actions sur le territoire communal qui permettront de sensibiliser les habitants et de réfléchir collectivement sur notre évolution, même si depuis des années, les élus qui se sont succédés ont toujours prêté une attention toute particulière à notre environnement.

Un audit complet de la commune a été réalisé par l'Association Nationale « Votre Village Terre d'Avenir » en partenariat avec les élus l'été dernier. Dans un second temps un diagnostic, préalable indispensable à toute réflexion sur les enjeux et actions à mettre en œuvre, a été établi par Céline Pinot, chef de projet de l'Association, qui aura permis de tirer des

enseignements, d'avoir une approche transversale des projets et obtenir ainsi un fil conducteur pour envisager l'avenir.

Ce rapport remis courant novembre 2012 a pour but de dresser un état des lieux de notre territoire dans une perspective de développement durable. Avec le comité de pilotage constitué par délibération du 17 septembre 2012, la commission s'est réunie pour la première fois le 12 décembre dernier, où il s'agit désormais de prendre en compte l'état environnemental actuel et ses conséquences économiques et sociales, tout en anticipant les évolutions futures.

Dans cet objectif, le diagnostic a été abordé de manière thématique avec, pour chaque domaine de réflexion :

- Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

C'est beaucoup de travail en perspective et il faut une motivation forte de l'équipe de pilotage regroupant élus, habitants, associations, acteurs économiques, réseau d'éducation, agents territoriaux et personnels afin de donner une vision ambitieuse et non culpabilisante du développement durable. En tout état de cause et sans le vouloir, le diagnostic nous aura permis de constater que nous étions déjà dans une démarche pragmatique de développement durable.

Composition du comité de pilotage

Elus : M. Lachonot, Mme Anquetil, M. Foudier, Mme Dezert, M. Mesard, M. Gatti, M. Bouchet, Mme Agard, Mme Babilu, M. Pessier

Mémoires : Mme Jean-Del Berthod, Mme Pinot, M. Daux, M. Gati, M. Martin, M. Foudier, M. Huguette, Mme Biquet, Mme Mazuel

Membres extérieurs : Mme Babilu, Mme Demut, Mme Hubert, PNF, DDT, DDP, DR IDF, associations...

L'Agenda 21 de Moigny : où en sommes-nous ?



L'Agenda 21 communal est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus, personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat... Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Le concept d'Agenda 21 trouve son origine au sommet de la Terre de Rio de 1992.

Lors de cette conférence internationale, 173 pays adoptent ce

Les 4 étapes de mise en œuvre d'un Agenda 21

1. Élaboration d'un diagnostic donnant une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel. Ce diagnostic a été élaboré par l'association « Notre Village Terre d'Avenir » en juin 2012. La synthèse qui en a été faite et validée par le conseil municipal est consultable en ligne sur le site internet de votre commune : rubrique « la vie locale » puis « Agenda 21 » et « synthèse du diagnostic ». Une réunion publique avait également été organisée pour expliquer la démarche aux habitants et constituer un comité de pilotage avec les personnes volontaires. La composition du comité de pilotage a d'ailleurs été publiée dans le dernier bulletin municipal.

2. Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'actions proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation. Depuis décembre 2012, le comité de pilotage s'est réuni 1 fois par mois pour proposer des actions en partant du diagnostic. Les actions proposées sont résumées et mises en forme dans des « fiches actions » qui explicitent les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement durable. Le compte-rendu des réunions et les fiches-actions sont également consultables en ligne dans la rubrique « Agenda 21 ». Les grands objectifs stratégiques définis sont les suivants: la prise en compte des ressources naturelles, la préservation et la valorisation du patrimoine (naturel et architectural), le développement de la cohésion sociale et des solidarités locales ainsi que le comportement éco-responsable de la commune qui doit être un modèle pour les citoyens. Si vous-même avez des projets liés aux objectifs de l'Agenda 21 vous pouvez également vous mettre en relation avec le maire pour en faire part et trouver un appui grâce au comité de pilotage.

3. Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes et démontstratives. Le diagnostic reconnaissait l'avancé du village dans une démarche de développement durable mais même si l'Agenda 21 ne soit officiellement lancé. Les élus, les enseignants de l'école communale et de nombreux habitants s'étaient déjà investis dans ce sens. Il s'agit donc de continuer cette démarche et de l'approfondir en rendant plus visibles les actions déjà en place et en poursuivant les nouvelles initiatives que le comité de pilotage a proposées. Il est important de souligner qu'un Agenda 21 est un programme évolutif: la labellisation ne signifie pas qu'il est interdit de s'écarter de la feuille de route de départ. Certaines actions seront peut être difficiles à mettre en place et d'autres initiatives - pourquoi pas les vôtres? - verront le jour et pourront être intégrées à l'Agenda 21 du village.



Modes de transport économiques et écologiques

Le covoiturage

Pour se déplacer d'une façon plus respectueuse de l'environnement, ou pour pallier un manque de transport, vous pouvez vous déplacer en covoiturage : soit en proposant votre voiture à d'autres utilisateurs qui feront une partie du trajet à vos côtés, soit en recherchant une personne proposant son véhicule. Ce mode transport permet à ceux qui l'ont adopté de partager les frais de transport et donc de réaliser des économies.

Pour faciliter la mise en relation des personnes intéressées par cette pratique, le Conseil Général de l'Essonne a mis en place un site que vous pouvez consulter à cette adresse :

www.covoiturage.essonne.fr/

Vous souhaitez participer à la mise en place d'un covoiturage vers le collège de Milly à partir de septembre 2013 ?

Une liste pourra être dressée avec les coordonnées des personnes intéressées et les horaires auxquels chacun souhaite recourir au covoiturage ; quels jours vos enfants auraient besoin d'être emmenés au collège ? Quels jours êtes-vous disponibles pour emmener d'autres enfants ? Combien de places sont disponibles dans votre véhicule ?

Voir questionnaire en ligne dans la rubrique « Actualités » du site internet de Maigny-sur-École.



La navette communale

Une navette de transport reliant Maigny-sur-École, Dannemois et Courances au centre commercial de Villiers-en-Bière, a été mise en place par notre commune.

RDV le 1^{er} mercredi de chaque mois à 14H15 à l'arrêt de bus habituel. Retour sur Maigny à 18H.

Coût : 5 euros aller/retour.

Les arrêts à faire : 14H20 Dannemois - 14H25 Courances
Les arrêts au retour : 17H45 Courances - 17H50 Dannemois

A découper et à coller sur votre réfrigérateur ! ➔

service de navette

Le CCAS propose son Service de Car entre Maigny-sur-École / Courances / Dannemois pour le Centre commercial de Villiers-en-Bière

Maigny-sur-École
Courances
Dannemois

Le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Départ à 14H15 - Maigny-sur-École	Retour à 17H45 - Courances
Départ à 14H20 - Dannemois	Retour à 17H50 - Dannemois
Départ à 14H25 - Courances	Retour à 18H00 - Maigny-sur-École

tarif payant d'arrêt de bus : 5 euros
10€ HT - 10€ TTC maximum

Service en Service Communautaire - Mairie - Maigny-sur-École - 91130



Les cars bleus

Des lignes de cars régulières desservent Maigny et ses environs. Pour connaître le fonctionnement de ces cars, renseignez-vous sur leur site internet :

www.cars-bleus.fr



Le RER D

Départs et arrivées à la gare de Boutigny en direction de Malesherbes ou de Paris. Pour voir tous les arrêts et les horaires, consultez le site de la RATP.

Pour vous renseigner sur les horaires, les trajets et les temps de parcours, en métro, bus ou RER, à Paris et en Île-de-France sur le site :

www.transilien.com

vous pourrez organiser au mieux vos déplacements à partir de la gare de votre choix.

Ce site est également disponible en application smartphones.



STATION DE MONTAGE DE PNEU

TIPHAIN.BIKE
VENTE ET REPARATION
CYCLES/BIENES
MOTOS/QUAD
VTT/ECV

DU MARDI AU SAMEDI 9H - 18H
100 GRANDE RUE - 91430 BRUNY

03 1 62 62 62 62

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 12 décembre 2012.

Etaient présents :

M. Le Maire de Moigny-sur-Ecole et Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagère, Pascal Simonnot

- Membres élus du comité de pilotage :

M. Lachenait (1^{er} adjoint), Mme Arrigoni (2^{ème} adjoint), Mme Dezert (4^{ème} adjoint), M. Ménard (conseiller municipal), M. Boscher (conseiller municipal), Mme Argentin (conseillère municipale), Mme Badlou (conseillère municipale), M. Pasquier (conseiller municipal).

- Membres du comité de pilotage habitant Moigny-sur-Ecole :

Mme Pirot, M. Coulon, M. Gelé, M. Martin, M. Rovella, M. Hugotte, Mme Bilger, Mme Marzuoli

- Directrice de l'école élémentaire de Moigny-sur-Ecole :

Mme Benoît.

- Représentants de la Direction Départementale des Territoires d'Etampes, Service de l'Etat :

Mme Kukielczynski : responsable du bureau ingénierie et aménagement durable

Mme Le Page chargée de projet agenda 21

- Personnel de mairie : Mme Bataille, secrétaire générale et Mme Hubert, médiathécaire et personne ressource pour l'Agenda 21.

Etaient excusés : M. Foucher (3^{ème} adjoint), M. Gabis (conseiller municipal), Mme Jean-Dit Berthelot (habitante)

Ouverture de la séance :

M. le Maire a remercié toutes les personnes engagées dans la démarche de l'Agenda 21 et a mis l'accent sur la volonté de se montrer le plus efficace possible dans l'élaboration de l'Agenda 21. Dans l'idéal, il faudrait rédiger 40 fiches d'action en 5 réunions, la 6^{ème} réunion permettant au Conseil Municipal de valider les fiches établies par le comité de pilotage.

M. Lachenait, 1^{er} adjoint au maire et agriculteur, a tenu à souligner son malaise face aux médias qui donnent une image souvent très négative de l'agriculture française alors que les agriculteurs font des efforts considérables depuis 20 ans. L'identité rurale du village ne doit donc pas constituer un obstacle à la démarche de l'Agenda 21 qui est une démarche participative où chacun peut s'investir dans un domaine qui l'intéresse.

Les membres du comité de pilotage se sont ensuite présentés chacun à leur tour en précisant les motivations personnelles et professionnelles de leur engagement en faveur du développement durable. Cette présentation a montré la grande diversité des profils sociaux des membres du comité : un gestionnaire des transports publics, une urbaniste, des enseignants, des retraités, une secrétaire médicale, un graphiste, un restaurateur, un chef

d'entreprise, un directeur d'exploitation logistique, un agriculteur. Quelle que soit leur profession actuelle ou passée, tous les membres ont souligné leur attachement profond au village et la volonté de préserver la qualité de leur cadre de vie.

En effet, l'expérience professionnelle, l'expérience d'élu ou de la vie associative a permis à un certain nombre de personnes de travailler sur la gouvernance des territoires, sur des problématiques de développement durable, de tri des déchets, d'établir des bilans carbone, de s'attacher à la préservation du patrimoine local ou encore de sensibiliser d'autres personnes au développement durable : à l'école pour les enseignants ou le grand public avec l'organisation locale de l'opération « Essonne verte – Essonne propre ». Certaines personnes participent à l'Agenda 21 autant pour se tenir informées que pour donner leur avis. Le partage des connaissances et des expériences constitue un fort attrait pour la démarche de l'Agenda 21.

Le diagnostic

Le diagnostic établi par l'association Notre Village a été lu, en insistant sur les points faibles de la commune, et discuté avec l'ensemble du comité avant que celui-ci ne se divise en 3 groupes (thématiques : société, économie, environnement) afin de préciser les projets en petits groupes puis de faire une mise en commun des idées de chaque groupe. Ces discussions sont résumées ci-après.

L'école primaire et la commune de Moigny sont fortement impliquées dans la démarche de développement durable depuis longtemps, et notamment par un travail continu avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais, c'est pourquoi le diagnostic établi par l'Association Notre Village souligne de nombreux points positifs. Cependant l'impression générale des membres est que de nombreuses démarches positives n'apparaissent pas dans le diagnostic alors qu'elles existent depuis longtemps. Elles pourront alors faire l'objet de fiche.

Par ailleurs, la marge de progrès est modeste, au moins à court terme, en raison de la situation particulière de Moigny.

En effet, **le village étant classé par les Bâtiments de France à 90% les possibilités d'aménagement sont limitées** : les panneaux de signalisation ne doivent pas être trop nombreux (d'où la faible signalisation des places de parking pour handicapés même si elles existent), les panneaux photovoltaïques doivent être discrets (des demandes de particuliers ont déjà été refusées) et l'éolien éloigné des zones protégées. **En septembre 2012, les élus ont émis un avis défavorable sur le schéma éolien du Parc et en particulier sur la commune de Moigny notamment en raison de la politique de préservation du patrimoine naturel et bâti, mais aussi au titre des servitudes de protection des monuments historiques classés du polissoir et du Château de Courances.** Un habitant ajoute qu'il a réussi à installer le chauffage solaire chez lui grâce à sa capacité de discussion avec les architectes des bâtiments de France. Il existe donc une marge de progrès dans ce domaine.

En revanche la mairie vient d'être rénovée avec une mise aux normes HQE, ERP et PMR. Cette opération fera l'objet d'une fiche sur laquelle M. Ménard va s'investir. Par ailleurs, l'usage des ampoules basse consommation sera désormais de mise dans les bâtiments communaux, cela fera l'objet d'une fiche et les factures seront transmises par la mairie. La

réparation des canalisations présentant des fuites va également être réalisée et les factures transmises.

De plus, **le réseau internet est inégal** sur la commune en raison des choix de raccordements des opérateurs privés : 50% du village est connecté à Milly-la-Forêt (haut débit) tandis que l'autre moitié du village est raccordée à Soisy-sur-Ecole (bas débit). La commune n'a que peu de moyens de pression sur les opérateurs privés.

Par ailleurs, le village fait partie d'une communauté de communes (la communauté de communes de la Vallée de l'Ecole) en pleine extension et évolution. De nombreuses décisions ne peuvent être prises à l'échelon communal sans concertation à l'échelon intercommunal, notamment en ce qui concerne **les transports publics**. Le diagnostic des besoins devra être fait à cet échelon. D'ailleurs M. le maire souligne qu'il y a eu des précédents assez dissuasifs : pendant 5 ans le District a financé une ligne de bus passant par Moigny dont seulement 6 personnes étaient des usagers réguliers. Cette ligne a été suspendue en raison du coût exorbitant comparé à l'usage qui en était fait. Il faudra donc attendre l'intégration des nouvelles communes dans l'intercommunalité pour développer les transports, qu'il s'agisse de lignes de car ou de transport à la demande.

Un projet de transport à la demande sera étudié par l'intercommunalité. Il ciblera en particulier les personnes dans le besoin suivies par les CCAS de chaque commune. De plus, la commune de Moigny accorde une licence de taxi dont la contrepartie est de permettre, sous couvert du CCAS, d'intervenir à la demande. Il est à noter que les cars scolaires fonctionnent déjà bien.

En ce qui concerne le **co-voiturage**, une dizaine de personnes le pratiquent déjà et se retrouvent sur le parking à proximité du cimetière. Ce parking pourra être signalé par un panneau indiquant « parking de co-voiturage » et cette pratique pourra être encouragée par une campagne de communication : site internet, bulletin municipal (présentation du concept + sondage pour recenser les personnes intéressées).

La mise en place d'un pédibus pour aller à l'école motive plusieurs membres du comité mais les difficultés sont également envisagées : y aura-t-il suffisamment de parents intéressés par ce service ou disponibles pour l'accompagnement ? Les parents oseront-ils confier leurs enfants à une personne qu'ils ne connaissent pas ? Peut-on envisager de faire appel à des bénévoles autres que les parents d'élèves (retraités) ? M. Ménard se demande si le pédibus ne serait pas un frein au lien social au lieu de le favoriser : de nombreux parents se rencontrent à la sortie de l'école. Le choix du circuit sera également difficile à cause de la configuration de Moigny en village-rue avec l'école au milieu. En ce qui concerne l'assurance des bénévoles, M. le maire rassure les membres en précisant que la commune bénéficie d'une assurance qui couvriraient les bénévoles identifiés. Malgré les difficultés envisagées, Mme Benoît, directrice de l'école primaire, propose de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves pour évaluer le nombre de parents intéressés par la mise en place d'un pédibus. Elle souligne que le pédibus permettrait peut-être de résoudre les problèmes de stationnement devant l'école (stationnement interdit rue de Verdun mais mal respecté malgré des rappels dans le bulletin municipal). M. Rovella s'interroge sur l'intérêt d'une alternative au pédibus tel que l'usage du vélo. Pour Mme Benoît les normes de sécurité étant plus contraignantes à vélo il est préférable de se cantonner à l'idée du pédibus.

En ce qui concerne **le logement social**, une taxe a été mise en place par la commune en 2006 afin de réduire le nombre de logements vacants qui sont passé de 67 en 2006 à 27 aujourd'hui.

Il n'y a par ailleurs pas suffisamment de terrains constructibles pour envisager de nouvelles constructions de logements sociaux sur la commune.

Arrosage : une demande de trois récupérateurs d'eau a été faite au PNR afin de réaliser une économie d'eau lors des arrosages. Un récupérateur sera installé au service technique (arrosage des plantations de la commune) et deux autres seront installés à l'école (arrosage du potager de l'école). Il faut attendre l'avis des personnels concernés pour choisir avec précision l'emplacement le plus judicieux possible. En ce qui concerne les particuliers, M. Rovella s'interroge sur ce qui se pratique dans la commune. Mme Pirot rappelle qu'une campagne d'acquisition de récupérateurs d'eau a été lancée par la PNR en ce qui concerne les communes mais qu'elle est actuellement terminée. Il serait difficile de mener une telle campagne pour les particuliers, que ce soit par le PNR ou par la commune, en raison du coût très élevé d'une telle opération.

Les manifestations culturelles et festives : le sentiment de profusion domine parmi les membres du comité. Intensifier ces manifestations risquerait de coûter cher à la commune et de saturer le public. On préfère maintenir le rythme actuel avec des temps forts facilement identifiables par le public (Marché rural, Journée du Patrimoine, St-Denis, contes et concerts de Noël, Salon d'Art) et des événementiels où l'accessibilité sera privilégiée sur la quantité : manifestations gratuites (en majorité) ou très abordables (moins de 10€ par personne).

Les services publics : il semble difficile d'en proposer davantage étant donné la proximité de Milly-la-Forêt (3km). Il y a quelques années, la commune avait candidaté auprès de La Poste afin de voir s'ouvrir un guichet à Moigny mais la demande avait été refusée. La même expérience a été vécue concernant un distributeur de billet. Les seuls services existants sur la commune sont à l'initiative de la commune (acquisition d'une licence de taxi et d'une licence de débit de boisson, ouverture de commerce-restaurant du village, fonctionnement d'une navette vers le centre commercial de Villiers-en-Bière) ou améliorés et entretenus par elle (une vraie médiathèque avec un budget d'acquisition et un personnel communal a pris le relais de la bibliothèque du foyer rural en 2003). Les horaires d'ouvertures de la mairie et de la médiathèque sont supérieurs à la moyenne nationale pour les communes de moins de 2000 habitants. Compte tenu du budget, la commune ne peut guère faire mieux et les initiatives privées se portent plus facilement sur Milly-la-Forêt pour des raisons de rentabilité.

Tourisme : un tourisme de proximité et respectueux de l'environnement est privilégié sur le tourisme de masse. Il s'agit d'un choix politique qui rencontre l'adhésion de tous les membres du comité. Les boucles de randonnées sont nombreuses et il est courant de voir circuler des petits groupes de 10/12 personnes. Sur réservation, la salle des fêtes est également mise à disposition des randonneurs. Le tourisme étranger est également présent sur la commune et il est favorisé par **une offre de gîtes touristiques particulièrement importante** en nombre et en qualité compte tenu de la taille de la commune. Ces gîtes pourraient néanmoins être mieux signalés sur le site de la commune ainsi que l'aire pour camping-car de Milly-la-Forêt, dont la grandeur et la proximité ne justifie pas l'aménagement d'une aire camping-car sur Moigny. Contrairement à ce qui est dit dans le diagnostic **il existe des WC publics** en service à proximité de la mairie, la porte jouxte l'accès à la mairie pour personnes à mobilité réduite, une petite plaque posée sur la porte indique leur emplacement. Les toilettes ne peuvent guère être mieux signalées en raison des contraintes concernant l'implantation de panneaux.

Afin de favoriser le respect de l'environnement il est néanmoins proposé **d'installer des poubelles au départ des chemins communaux**. Mme Badlou remarque qu'il s'agissait également d'une idée des enfants du Conseil Municipal Junior. La mise en place de cette

action sera donc prioritaire. Par ailleurs, il existe des panneaux informatifs (verger pédagogique) mais ils peuvent être renforcés. Il faudra dresser une liste des **équipements nécessitant une signalétique susceptible d'être ajoutée concernant le patrimoine local, architectural et paysager**. M. Rovella souhaite s'investir sur cette thématique et fera des propositions de nouveaux panneaux y compris celui concernant la potabilité des points d'eau publics, considéré comme un critère discriminant pour l'obtention du label Agenda 21.

M. Rovella exprime également son désaccord en ce qui concerne **le fleurissement de la commune** comme point faible. L'impression générale des participants rejoint celle de M. Rovella : la commune est fleurie même si le côté minéral du village, constitutif de son identité architecturale, limite les possibilités de fleurissement (nombreux murs de clôture chez les particuliers). Certaines personnes émettent aussi des doutes sur les critères de ce concours : certaines communes ont des panneaux avec deux fleurs mais ne semblent pas mieux fleuries que Moigny. La participation au concours des villes et villages fleuris ne constitue donc pas une priorité aux yeux du comité : cela obligerait la commune à rajouter un nouveau panneau à l'entrée du village sans rien apporter de plus à la réalité du fleurissement. On propose alors **d'expliciter la politique de fleurissement (lieux, périodicité, choix des végétaux et réservoirs d'eau) et de joindre les justificatifs d'achat et des photos**. De plus M. le Maire précise que la lourdeur des investissements engagés ces dernières années en faveur des restaurations architecturales (médiathèque, église, mairie) et des travaux de voirie ne permettaient que difficilement de dégager des ressources pour les dépenses de fonctionnement tel que le fleurissement. Les travaux les plus coûteux étant terminés, **d'avantage de ressources pourront être consacrées au fleurissement**.

Relations intergénérationnelles : elles sont favorisées par les lieux de convivialités qui existent (café-restaurant, médiathèque) et les manifestations culturelles et festives. Il est cependant difficile d'aller plus loin : contrairement à ce qui apparaît dans le diagnostic la navette mise en place par le CCAS n'est pas réservée aux personnes âgées mais les jeunes sont rétifs à son usage. Par ailleurs, M. Lachenait rappelle que c'est aussi la vocation du Foyer Rural et du Comité des fêtes de favoriser les relations intergénérationnelles mais que les associations ont du mal à recruter de nouveaux bénévoles et à fidéliser les anciens. La crise du bénévolat n'est pas une spécificité de Moigny, elle touche de nombreuses communes françaises.

Participation à la Semaine du Développement Durable : le PNR prône une démarche continue et volontaire plutôt que la multiplication des événementiels. Les membres du comité vont néanmoins se renseigner et réfléchir aux modalités de participation pour rediscuter de la question lors de la prochaine réunion.

Développement durable et communication : une rubrique « environnement » existe déjà depuis plusieurs années sur le site internet et dans le bulletin municipale, elle sera désormais complétée par **une rubrique sur l'avancée de l'Agenda 21 : compte-rendu en ligne et petit résumé dans le bulletin** avec annonce de réunions publiques. L'exposition de l'association « Biosphère » constituait également un angle d'approche pour favoriser la prise de conscience des citoyens par rapport à la situation de leur territoire et étaient accompagnée d'une soirée-débat sur les paysages (cf. article dans le bulletin). Par ailleurs, la réflexion et la sensibilisation concernant l'élargissement des Espaces Naturels Sensibles Boisés ont été amorcées dans le bulletin municipal. On peut également envisager un article d'information sur l'usage domestique des pompes à chaleur.

En ce qui concerne **la communication entre les membres du comité Agenda 21, les membres présents sont tous d'accord pour privilégier la communication par mail** pour la transmission des comptes-rendus, les convocations aux réunions ou les demandes de renseignements.

Les groupes thématiques qui ont été constitués lors de la réunion :

- Social : M. Gelé, M. Rovella, M. Bilger, Mme Dezert, Mme Arrigoni, Mme Argentin
- Economique : M. Simonnot, , Mme Pirot, M. Hugotte, M. Boscher, , M. Pasquier
- Environnement : M. Ménard, Mme Badlou, Mme Benoît, M. Coulon, M. Martin, Mme Marzuoli

Prochaine réunion le mercredi 23 janvier. Ordre du jour :

- Précisions et critiques sur l'avancée de notre démarche après consultation de l'association Notre Village Terre d'avenir par Mme Hubert
- Présentation des fiches-actions élaborées par les membres du comité
- Avancé des actions envisagées / déjà en cours lors de la réunion de décembre (pédibus, panneaux sur le patrimoine, arrosage, poubelles, Semaine du développement durable...) et identifier des personnes ressources en cas de difficulté à mettre en œuvre les projets envisagés
- Nouvelles idées d'action à mettre en place

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 23 janvier 2013

Présents :

M. le Maire de Moigny-sur-École, Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères, Pascal Simonnot.

- Membres élus du comité de pilotage :

Mme Arrigoni (2^{ème} adjointe), M. Foucher (3^{ème} adjoint), Mme Dezert (4^{ème} adjointe), M. Boscher (conseiller municipal), Mme Argentin (conseillère municipale), M. Pasquier (conseiller municipal).

- Membres du comité de pilotage habitants de Moigny-sur-École :

Mme Pirot, M. Coulon, M. Martin, M. Rovella, M. Hugotte, Mme Jean-Dit Berthelot.

- Directrice de l'école élémentaire de Moigny-sur-École :

Mme Benoit.

- Représentante de la Direction Départementale des Territoires d'Etampes, Service de l'Etat :

Mme Kukielczynski : responsable du bureau ingénierie et aménagement durable.

- Personnel de mairie : Mme Bataille, secrétaire générale et Mme Hubert, médiathécaire chargée de mission-ressource pour l'Agenda 21 communal.

Absents excusés : M. Lachenait (1er adjoint), Mme Badlou (conseillère municipale), M. Gabis (conseiller municipal), M. Ménard (conseiller municipal), Mme Le Quéré (chargée de mission éducation au PNR), Mme Le Page (chargée de projet agenda 21 à la DDT), M. Gellé, Mme Bilger et Mme Marzuoli, habitants de Moigny.

Ouverture de la séance :

M. le Maire rappelle l'importance de la dimension collective et participative dans l'élaboration d'un Agenda 21. La Commune ne peut pas être l'unique porteur de l'action ; les habitants qui ont choisi de s'investir activement dans des actions en lien avec le développement durable, ont un rôle crucial à jouer. Le principal intérêt des réunions du comité de pilotage est d'informer le comité sur les actions déjà mises en place et de permettre d'élaborer de nouvelles actions grâce à la dynamique de groupe.

Le travail en trois groupes n'ayant pas donné entière satisfaction lors de la dernière réunion, il est décidé d'un commun accord que le groupe entier travaillera ensemble.

Tour de table

Afin de démarrer la réunion le plus concrètement possible, le tour de table permet à ceux qui ont rédigé des fiches-actions, ou qui ont déjà des idées précises, de les présenter au comité. Les fiches seront ensuite mises sur le site de la commune afin de pouvoir aisément être relues par les membres du comité ou consultées par toute personne intéressée.

Mme Benoit présente 6 fiches en lien avec **les activités pédagogiques de l'école élémentaire** :

- le jardin potager : entretenir un jardin de façon écologique ;
- la sensibilisation des élèves à la biodiversité : plantation de semis, connaître la faune et la flore locales grâce à des sorties et animations thématiques ;
- course d'orientation : faire découvrir sa région à d'autres élèves ;

- le recyclage : sensibilisation des élèves ;
- le pedibus : le projet avance puisqu'une autre enseignante, Mme Tilly, s'est montré très intéressée et a proposé de faire démarrer le projet lors de la Semaine du Développement Durable. Il s'agira d'amener les enfants à réaliser eux-mêmes une campagne de communication par affichage et à aller à la rencontre des parents pour tenter de les mobiliser sur le projet.

Mme Hubert présente 8 fiches actions :

- la gestion interne (économie de papier) ;
- le recyclage de livres par la médiathèque ;
- l'installation d'ampoule basse consommation dans les bâtiments communaux ;
- la sensibilisation du grand public au développement durable ;
- la communication sur les moyens de limiter l'utilisation de son véhicule ;
- le développement de l'information concernant le patrimoine local ;
- les manifestations culturelles à la médiathèque ;
- la participation aux journées du patrimoine.

En ce qui concerne **le recyclage de livres**, certaines précisions ont été apportées : la récupération de livres par la Bibliothèque départementale d'Evry est gratuite pour la commune et permet d'éviter de surcharger les bennes de recyclages communales utilisées par les particuliers. Par ailleurs, le recyclage de livres des particuliers se pratique dans le cadre d'un don qui n'est intégrable que dans sa totalité par la bibliothèque. Certains se sont interrogés sur la possibilité de généraliser ce service à tous les particuliers en dehors du cadre d'un don. Il a alors été rappelé que les particuliers peuvent apporter les livres dont ils souhaitent se débarrasser à la recyclerie du Gâtinais qui se trouve à Prunay. Le recyclage n'est pas une fonction essentielle de la médiathèque et la Bibliothèque départementale aurait du mal à gérer un flot de livres à recycler trop important.

M. Rovella revient sur le thème du **développement de l'information concernant le patrimoine local** car c'est une action dans laquelle il souhaite s'investir. Il explique que les personnes âgées de Moigny ont parfois des connaissances très intéressantes sur l'histoire locale et qu'il serait intéressant d'en tirer parti. Il envisage donc d'**aller au contact de la population pour préciser les points d'intérêt du village et pouvoir en retranscrire l'histoire orale**. Le but sera donc de sauvegarder cette mémoire locale et d'aboutir à la rédaction de panneaux mais aussi d'informations à diffuser par internet et par des flyers. Cette action sera à la fois au profit des Moignacois et des touristes.

M. Martin accepte de mettre ses compétences de graphiste au service de ce projet : il apportera son aide pour la conception des panneaux.

Mmes Berthelot et Pirot souhaitent également s'associer à la démarche de récolte d'informations auprès des habitants et des ressources documentaires existant déjà (médiathèque, Conseil Général). M. Gabis pourra aussi être une personne ressource sur ce thème, si son état de santé le lui permet. Une intervention à l'école à propos de l'histoire locale est également envisagée pour sensibiliser les enfants au patrimoine bâti (avec l'aide éventuelle de l'association Maisons paysannes de France). Il pourrait aussi être intéressant d'organiser une visite guidée de Moigny pour les adultes à l'occasion de la Journée du petit patrimoine en juin.

M. Rovella confirme qu'il s'investira également sur le thème des **espaces verts**. M. Simonnot précise que la politique de fleurissement est en cours d'élaboration. Il est prévu que la traversée du village par la Grand-rue soit agrémentée de **jardinières accrochées aux lampadaires**. La mairie a d'ores et déjà pris contact avec l'Etablissement Horticole « Les Jardiniers de Paris » à Fontenay le Vicomte qui préparera les jardinières en proposant en priorité des espèces végétales peu consommatrices d'eau.

M. Rovella présente un nouveau projet concernant le **Chemin du Moutonnier** (verger pédagogique associé à la cérémonie 1 bébé 1 arbre). Il s'engage à participer à l'animation de l'association Les Croqueurs de Pommes, prévue en février, afin d'apprendre des techniques de jardinages adaptées à l'entretien du verger (tailler, soigner) et qu'il souhaite ensuite transmettre. Il aimerait mettre en place des séances de jardinage participatif, notamment avec les élèves de l'école primaire. Mme Benoit approuve l'idée et M. Hugotte s'associe volontiers à ce projet. Mme Berthelot ajoute que les enfants sont souvent attachés à l'arbre qui porte leur nom, même si les noms s'effacent et qu'il est parfois difficile de reconnaître avec certitude l'arbre en question.

En ce qui concerne les **animations festives et intergénérationnelles**, il est envisagé de faire une fiche-action sur les soirées à thème du Barathym (M. Coulon), une autre sur les animations du CCAS (galette des rois, colis de Noël) et une sur la visite du Père Noël à l'école (Mme Benoit).

Mme Pirot regrette le **manque d'information touristique**. Il existe déjà un présentoir en médiathèque et certaines plaquettes de communication sont à la disposition du public à la banque d'accueil de la médiathèque (documentation sur le Cyclop, conférences à la bibliothèque d'Etampes, programme musical de l'association Au Sud du Nord, guide du tourisme et des loisirs édité par le Conseil Général, magazine des événements culturels du Sud Seine-et-Marne, annonce du Salon des illustrateurs et du livre jeunesse de Brunoy etc..). Il y a aussi des affiches concernant les expositions de la salle Paul Bédu de Milly ou sur les autres manifestations programmées. Mme Pirot estime néanmoins que l'information sur ce qui se passe à proximité de Moigny est insuffisante.

Mme Hubert souligne que ce n'est pas la vocation principale de la médiathèque et qu'on ne peut pas prétendre à l'exhaustivité d'autant qu'il y a un problème de place. La banque d'accueil ne doit pas être inondée de prospectus où les informations sont noyées dans la masse, notamment les informations concernant en priorité la médiathèque (bibliographie de nouveautés, animations à la médiathèque). M. Simonnot précise aussi que le personnel communal n'a pas vocation à remplacer le personnel de l'Office de Tourisme de Milly-la-Forêt qui est une structure cantonale. L'information auprès des partenaires est peut-être insuffisante ou mal adaptée : on pourrait imaginer par exemple que l'OT produise et diffuse des microfiches thématiques à mettre sur un présentoir adapté. Mme Pirot propose de faire vivre l'information de façon bénévole : elle ira chercher des documents à Milly et les rapportera à la médiathèque. Elle veillera à trier les documents de façon à ne garder que les documents les plus intéressants pour le public fréquentant la médiathèque.

Mme Berthelot aborde un autre problème, particulièrement visible lorsque la neige fond : les **écoulements des eaux de pluie sur la voie publique** qui représentent une réelle gêne. M. Simonnot approuve ce constat qui a déjà été fait depuis longtemps et précise qu'il est prévu de déléguer la compétence concernant les écoulements pluviaux au SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau). Celui-ci étudiera le problème et proposera une charte pour orienter les travaux. Ainsi, la rue de Cochet est actuellement en audit. Mais la difficulté sera surtout de convaincre les propriétaires de bâti ancien de réaliser les travaux préconisés. En effet, aucune aide publique n'est proposée pour les financer.

Mme Berthelot, professionnelle des audits concernant les transports et l'énergie, précise que toutes les questions environnementales sont liées à des questions économiques et qu'il est important de souligner **l'intérêt concret des comportements écoresponsables : quels sont les gains réels pour les particuliers ou pour la collectivité ?** De nombreux particuliers

seraient en effet favorables à l'isolation de leur logement s'ils étaient convaincus de l'intérêt économique d'entreprendre des travaux ou convaincus qu'une amélioration de leur qualité de vie en découlerait. Pour le profane, il est aussi difficile de savoir comment s'y prendre, par où commencer, où trouver des aides... Mme Dezert souligne que des entreprises telles que EDF ou Gaz de France réalisent des diagnostics gratuits sur demande. Cependant, l'aspect commercial de cette démarche met en doute sa crédibilité.

Par ailleurs, le PNR propose lui aussi des diagnostics dont l'objectivité semble plus fiable. M. Simonnot rappelle également que les aides publiques sont recensées tous les ans dans le bulletin municipal et que la Commune se présente comme un exemple incitatif pour les citoyens de Moigny. Les travaux de rénovation des bâtiments publics ont été largement commentés et expliqués à la population. L'extinction partielle de l'éclairage public nocturne a déjà permis de réaliser 2 600 euros d'économie sur 6 mois (soit 41% de la facture d'électricité de la commune). Ces chiffres seront communiqués dans le bulletin municipal. De plus, lorsqu'un Salon avait été organisé par le PNR sur cette thématique il avait attiré environ 300 personnes mais très peu de Moignacois.

Pour répondre à une question de Mme Benoit, M. le maire ajoute que les informations concernant les aides publiques sont systématiquement présentées lors de la constitution de dossiers pour entreprendre des travaux et lors de la délivrance de permis de construire. Cependant certaines personnes ne s'adressent à la mairie qu'avec réticence et de nombreux propriétaires n'ont pas la patience d'attendre l'attribution de subventions pour entreprendre des travaux.

M. Hugotte donne en exemple son expérience personnelle avec le réseau associatif PACT-ARIM (Propagande et action contre les taudis -Association de restauration immobilière). Les associations proposent des diagnostics complets très intéressants mais la difficulté à monter un dossier pour bénéficier de subventions peut être un véritable repoussoir pour de nombreux citoyens. Monter un dossier demande beaucoup de ténacité. Si le PNR et le Conseil Général donnent des réponses claires dans des délais raisonnables, ce n'est pas le cas de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) qui oblige les propriétaires à attendre six mois.

M. Simonnot rappelle aussi que la Commune avait lancé un audit sur le patrimoine abandonné afin de pousser les propriétaires à vendre ou à rénover le bâtiment dans le respect des normes et pouvoir ainsi le louer. Malheureusement les propriétaires n'ont montré aucune volonté d'investir.

En conclusion

Mme Kukielczynski estime que l'Agenda 21 de Moigny avance bien mais se demande si l'ensemble de la population du village est bien informée de la démarche.

On se souvient pourtant que la 1^{ère} réunion d'information à propos de l'Agenda 21 (juin 2012) avait été l'objet d'une campagne de communication importante à l'échelle du village : affiches en couleurs sur les panneaux communaux, à la mairie et à la médiathèque, tracts dans toutes les boîtes aux lettres du village et annonce sur le site internet de la commune.

Pourtant cette réunion n'avait réunie qu'une trentaine de personnes. Il semble difficile de mobilisée plus de personnes, surtout sur du long terme. D'ailleurs le constat est souvent le même dans les autres communes. M. le Maire souligne aussi que les occasions d'informer les habitants ne manquent pas, la cérémonie des vœux par exemple. Mme Benoit ajoute que le conseil d'école constituera également une occasion d'informer les parents d'élèves.

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 20 février 2013

Présents :

M. le Maire de Moigny-sur-École, Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères, Pascal Simonnot.

- Membres élus du comité de pilotage :

Mme Arrigoni (2^{ème} adjointe), M. Foucher (3^{ème} adjoint), M. Boscher (conseiller municipal), M. Pasquier (conseiller municipal), Mme Badlou (conseillère municipale).

- Membres du comité de pilotage habitants de Moigny-sur-École :

Mme Pirot, M. Martin, M. Rovella, M. Hugotte, M. Gellé, Mme Bilger, Mme Marzuoli, Mme Jean-Dit Berthelot.

- Représentante de la Direction Départementale des Territoires d'Etampes, Service de l'Etat :

Mme Lepage DDT 91. Chargée de projet Agenda 21.

- Personnel de mairie : Mme Bataille, secrétaire générale et Mme Hubert, médiathécaire chargée de mission-ressource pour l'Agenda 21 communal.

Absents excusés : M. Lachenait (1er adjoint), Mme Dezert (4^{ème} adjointe), M. Gabis (conseiller municipal), M. Ménard (conseiller municipal), Mme Argentin (conseillère municipale), Mme Le Quéré - PNR, Mme Kukielczynski – DDT 91, Mme Benoit (directrice de l'école élémentaire) et M. Coulon, habitant de Moigny.

Ouverture de la séance :

Après avoir remercié les participants à cette 3^{ème} réunion du comité, M. le Maire a passé en revue les fiches-actions qui ont été mises sur le site internet de la commune et les a projetées afin que tous puissent les visualiser si cela n'avait pas encore été le cas. Mme Hubert a fait remarquer que ces fiches seraient néanmoins objet de nouvelles évolutions en fonction de la progression des actions et des retours des partenaires. Ainsi le PNR a souhaité nous communiquer des compléments d'information et des corrections dont les plus importants ont été abordés au cours de la réunion.

Urbanisme.

M. Simonnot s'est plus particulièrement attardé sur **le projet de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Le PLU est un document d'urbanisme et de planification élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Il en définit les orientations d'urbanisme. Le projet de PLU est soumis à enquête publique par le maire, puis il est approuvé par délibération du conseil municipal. Les communes dotées d'un PLU prennent automatiquement la compétence en matière d'urbanisme, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune suivant les prescriptions du PLU. Contrairement au POS, le PLU contient des projets d'aménagement et de développement rural pris en compte dans la définition des zones : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole, zone forestière et naturelle.

Dans le cadre de son PLU, la municipalité entend **défendre des principes d'aménagement durable en harmonie avec la dynamique de l'Agenda 21**. Compte-tenu du vieillissement du village, il convient de le redynamiser et de repeupler les écoles en favorisant l'installation de jeunes ménages tout en évitant l'étalement urbain afin de préserver le plus possible la biodiversité et les espaces agricoles. **La priorité sera donc de développer le cœur de bourg et de boucher les dents creuses**. A moyen terme, le développement d'éco-quartiers est aussi envisageable.

Mme Le Page pense qu'il est effectivement souhaitable de réfléchir à l'élaboration du PLU en même temps qu'à l'élaboration de l'Agenda 21. Elle souligne qu'à cette occasion des terrains pourront être découpés de façon à **proposer de plus petits terrains plus abordables**, donc plus accessibles pour les jeunes ménages. La cohésion sociale, au même titre que les questions environnementales, fait partie des objectifs de l'Agenda 21. La démarche proposée par M. Simonnot est donc tout à fait cohérente. M. Simonnot explique aussi que la révision du POS a déjà permis un rajeunissement important du village entre 1995 et 2006. La création du lotissement exclusivement pavillonnaire des Perdrix avait entraîné une explosion scolaire. Or un certain nombre de terrains étaient alors restés inconstructibles afin de préserver l'identité du village et d'éviter l'étalement urbain. Vu la situation actuelle, il serait peut-être temps que certains terrains gelés deviennent constructibles même si le choix de ces terrains demande évidemment une réflexion approfondie et sera sujet à controverses.

Mme Berthelot fait remarquer que **l'isolement du village en raison du manque de transport reste un frein à l'installation** de ces jeunes ménages. M. Hugotte s'interroge aussi sur l'efficacité réelle du PLU : comment et en combien de temps faire revenir une trentaine d'enfants au village, ce qui permettrait une réouverture de classe ? Il suffit en effet d'une légère baisse d'effectif pour fermer une classe, perspective inévitable pour l'année scolaire 2013-2014, mais il est très difficile d'obtenir une réouverture de classe. Par ailleurs, M. Hugotte souligne qu'il est heureux d'habiter un beau village mais que **ce village est cher et le restera malgré un redécoupage des terrains**, mais il n'apporte pas d'autre réponse au maintien des effectifs scolaires. Mme Arrigoni, professionnelle dans l'immobilier, affirme qu'effectivement l'emplacement du terrain est plus déterminant que la surface pour en déterminer le prix.

Un regroupement pédagogique a été envisagé avec la commune de Courances, mais son Maire ne souhaite pas fermer sa classe multi niveaux de peur de donner le sentiment d'abandon au secteur scolaire, même si Moigny offre davantage de services et d'activités.

M. Simonnot défend néanmoins ses projets avec optimisme : à Moigny les prix des terrains sont élevés mais **la fiscalité est beaucoup plus abordable que dans nombre de communes voisines**, notamment Milly-la-Forêt. De jeunes acheteurs du village lui en ont récemment fait la remarque. De plus les capacités d'autofinancement de la commune sont importantes. La commune pourra se prévaloir du droit de **préemption sur le bâti** ancien en cas de vente et en profiter pour proposer de nouveaux types de logement à l'image du programme du Clos de la Source.

Jeu éco6thèmes

Mme Badlou a ensuite abordé un sujet beaucoup plus consensuel : **la création d'une version locale du Jeu Eco6thèmes**.

Ce jeu de société présenté lors du Marché rural en septembre dernier a été retravaillé avec les enfants du Conseil municipal junior, afin de créer une version locale du jeu. Il y a donc de nombreuses questions propres à Moigny et à son environnement naturel, culturel et administratif.

Ce projet pédagogique initié par la commune et soutenu par le PNR, est motivant pour les enfants et a déjà beaucoup fait parler de lui dans la presse locale. Certaines communes voisines s'intéressent de près au projet et souhaiteraient y participer.

Le prototype présenté lors de la matinée jeu en médiathèque le 26 janvier n'avait pas encore intégré les corrections du Parc mais ces corrections étant connues, les réponses problématiques pouvaient être discutées oralement. Le travail pédagogique avec les enfants n'étant pas terminé, la version qui servira de support à la production de plusieurs exemplaires n'est pas encore arrêtée. D'ailleurs, les corrections demandées par le PNR seront prochainement apportées aux cartes mais aussi complétées par de nouvelles cartes élaborées lors des séances de travail avec le CMJ sous l'encadrement de Mme Delphine Badlou.

Il est même actuellement envisagé de demander la production d'une trentaine d'exemplaires, dont certains pourront être vendus à un prix compris entre 30 et 40 euros.

Espaces verts

M. Simonnot a présenté la fiche « **achat d'un nouveau tracteur** » en expliquant l'importance du matériel et de la formation des personnels dans le projet de gestion raisonnée des espaces verts.

En ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires, le PNR souligne avec raison que la fiche est mal venue puisque le but actuel de la commune n'est pas d'acheter ces produits mais d'en réduire l'utilisation par l'achat de nouveaux produits et par de nouvelles pratiques grâce à la formation du personnel.

Toutes les fiches concernant **les espaces verts** (plantations, fleurissement) vont être reprises et fusionnées de manière à présenter cette thématique de manière plus globale et en tenant compte des retours du PNR dans la mesure du possible. **Le projet d'achat de suspension florale pour la Grand rue a été abandonné à l'unanimité par le comité.** Mme Marzuoli a évoqué la possibilité de **fleurir la rue de Cochet** qui présente un bloc de ciment avec alvéoles. M. Simonnot a précisé que cela était déjà prévu et chiffré. Le coût s'étant révélé plus élevé que ce à quoi s'attendait le conseil communal, seules certaines alvéoles seront garnies de gravillons et égayées par une végétation adaptée et facile d'entretien.

En ce qui concerne l'utilisation de produits phytosanitaires, M. Gellé s'interroge sur l'usage qu'en font les agriculteurs. M. Simonnot rappelle que le PNR a déjà proposé des formations à destination de ce public spécifique et que tous les agriculteurs de Moigny se sont montrés volontaires pour les suivre. Le Conseil municipal envisage actuellement d'adopter **une charte de bonne conduite** pour tous les habitants car les particuliers ne sont pas les moindres pollueurs et il conviendra de mieux les informer à ce sujet.

M. Martin projette aussi de travailler avec les élèves de l'école élémentaire pour leur faire réaliser des **refuges pour insectes** qui seront installés dans le potager de l'école. Il précise que la directrice de l'école a déjà donné son accord pour mettre ce projet en œuvre en 2014. Ces refuges serviront aux insectes pollinisateurs ou consommateurs d'animaux ravageurs. Il s'agira donc de participer à l'entretien du potager, de favoriser la biodiversité et de proposer des activités intéressantes aux enfants (travail de montage et d'observation). M. Martin évoque la possibilité de récupérer des chutes de bois chez des menuisiers afin d'avoir une matière première gratuite et de favoriser le recyclage des déchets. Il ajoute qu'il a déjà mené une expérience de ce type avec des étudiants en design et qu'il se sent prêt à être porteur du projet en coordination avec l'école.

Gestion des déchets

Le projet de mise en place d'une **redevance incitative à la réduction des déchets** est actuellement en étude avec le cabinet Service Public 2000 pour le compte des 27 communes composant le territoire du SIROM dont la présidence est assurée par M. Simonnot.

M. le Maire rappelle que de la gestion des déchets est un enjeu environnemental essentiel mais aussi un enjeu financier majeur en raison du gaspillage de matières premières qui ne cessent de se raréfier et de l'augmentation croissante des coûts de l'élimination des déchets dont la quantité progresse chaque année.

En France, deux modes de financement coexistent :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur le foncier bâti,
- la redevance d'enlèvement des déchets ménagers (REOM) liée au service rendu.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement. Elle n'est pas liée à la quantité de déchets produits. Cette taxe est perçue pour le compte du SIROM par la trésorerie, qui nous la reverse.

En revanche, la redevance d'enlèvement des déchets ménagers est dite « **incitative** » lorsque le montant de celle-ci est lié à la quantité de déchets produits et que les usagers paient en fonction des déchets qu'ils jettent. Passer à la redevance incitative revient donc à faire porter une part plus importante du coût sur ceux qui utilisent réellement le service : les entreprises et certains particuliers. Cela est d'autant plus vrai que certaines exonérations de taxe foncière permettent aux foyers les plus modestes de ne pas payer la TEOM aujourd'hui.

La redevance incitative s'inscrit donc dans les politiques de prévention et de valorisation des déchets en favorisant la réduction de leur production.

Elle permet également d'optimiser les filières de valorisation, de maîtriser la hausse des coûts du service public des déchets et d'en améliorer la transparence.

L'incitation peut porter sur la réduction des déchets à traiter par notre collectivité, l'augmentation du tri des déchets recyclables et/ou fermentescibles ou sur une utilisation rationnelle du service (ne sortir son bac que lorsqu'il est plein).

Tous ces dispositifs sont des sources de maîtrise des coûts et des quantités !

Pour couvrir la totalité du coût du service public de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la redevance incitative se compose d'une partie fixe, qui couvre les dépenses non liées aux quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées et d'une part variable liée aux quantités d'ordures ménagères résiduelles produites par l'utilisateur.

La mise en place de la redevance incitative nécessite une implication forte de la collectivité qui s'approprie la maîtrise de la gestion financière de son service d'élimination des déchets.

Ce choix politique que des élus responsables sont capables d'assumer et d'expliquer le feront d'autant plus facilement que les études réalisées à l'étranger et en France montrent que la mise en place de la redevance incitative entraîne une modification des flux de déchets produits par les usagers du service public (ménages et professionnels) qui va dans le bon sens. Ainsi, les ordures ménagères résiduelles diminuent de 15% à 50 % en poids.

Les déchets recyclables augmentent de 10% à 100% en poids sans que la qualité de tri ne soit altérée. Il n'est pas inutile de rappeler que l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) nous accompagne à développer la redevance incitative (aides financières pour les études préalables, conseils, suivis d'expériences, collecte d'informations mais aussi études approfondies sur la mise en place de la redevance, élaboration de guides...).

Rappelons que l'Etat s'est engagé à réduire la production d'ordures ménagères et des déchets assimilés par habitant de 25% en cinq ans, à augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières 45 % des déchets ménagers et assimilés à l'horizon de 2015 et à réduire les quantités de déchets incinérés ou stockés de 15 % d'ici fin 2015.

M. Simonnot rappelle que ce projet répond à une invitation du Grenelle de l'Environnement par une loi, mettant en parallèle une nouvelle taxe polluante (TGAP) sur l'incinérateur qui aura un facteur de 0 à 10 sur 5 ans et nous sommes actuellement au point médian. En conséquence, ce fonctionnement deviendra la règle pour tout le territoire national. **On ne pourra pas plus indéfiniment absorber cette hausse en grignotant sur les frais de structure ou la gestion du personnel sans un effort consenti par les usagers car il existe de véritables marges de manœuvre.**

Pour y parvenir, le développement de la responsabilité environnementale des producteurs de déchets est indispensable au même titre qu'une fiscalité incitative.

C'est la raison pour laquelle l'engagement 243 de la table ronde du Grenelle de l'environnement instaure une tarification incitative obligatoire avec une part fixe et une part variable. Cet engagement rejoint d'ailleurs les recommandations de nombreux rapports publics tels que ceux du Commissariat au Plan, de l'ADEME et doit permettre d'inciter financièrement les usagers à diminuer à la source leur production de déchets.

L'Association des Maires de France a souligné son intérêt pour cette fiscalité incitative en précisant qu'elle devait aller de pair avec l'élargissement de la responsabilité environnementale des producteurs.

Le Conseil Economique et Social a lui aussi approuvé cette tarification incitative.

Pourquoi alors ne pas appliquer le principe « **pollueur-payeur** », via la mise en place d'une redevance incitative qui caractériserait un projet ambitieux pour une collectivité imprégnée du principe de développement durable.

La redevance incitative conduit sans conteste à une amélioration substantielle des performances de collecte sélective.

Elle est rentable économiquement pour la collectivité et équitable fiscalement pour les usagers.

Les expériences françaises et en particulier celle du SEDRE et de la CCVEssonne montrent que la redevance incitative constitue une étape importante dans le sens de la modernisation du service public des déchets et de la protection de l'environnement.

A l'instar de collectivités plus volontaires, il est vraiment temps d'adopter une gestion des déchets plus efficace, plus transparente et plus économique.

M. Foucher précise que ce fonctionnement serait plus juste car il serait basé sur le **principe du pollueur-payeur** : chacun paierait en fonction de sa production de déchets et non en fonction de la dimension du logement comme c'est le cas actuellement.

Ce dispositif vise aussi à responsabiliser et donc facturer les entreprises, commerces, restaurants, artisans et collèges qui sont de gros producteurs de déchets dont la taxe actuelle est davantage assumée par l'ensemble des contribuables, bénéficiant de collecte spécifique propre à leur activité.

Enfin, ce projet est une des rares questions faisant **l'unanimité au niveau intercommunal**. Or il est habituellement très difficile de mettre 27 communes d'accord. Il s'agira d'abord de mener une enquête sur les besoins de la population quant à la taille des bacs nécessaires et au nombre de collectes souhaité chaque mois. Des poubelles de tailles différentes pourront ensuite être distribuées selon les besoins exprimés par les habitants. Elles seront équipées de puces afin de contrôler le nombre de collectes dont elles feront l'objet. L'édition de deux

factures annuelles permettra un paiement étalé avec une estimation puis un ajustement au coût réel comme cela se fait déjà pour certains services (gaz, électricité). La plus part des élus est sensibilisé depuis longtemps à ce futur dispositif même si elle reçoit une contestation en la personne de Mme Badlou qui craint de voir sa facture augmenter.

M. Hugotte fait remarquer que pour d'autres services il est plus difficile de falsifier la réalité que pour des poubelles. En effet, qu'est-ce qui empêchera une personne malhonnête de mettre ses déchets dans la poubelle du voisin ? Mme Berthelot craint aussi le développement de décharges sauvages, ce qui serait absolument contraire à l'objectif poursuivi.

Des incivilités ponctuelles pourront certes exister mais il n'y a pas de raison qu'elles se généralisent. Autour de nous, **de nombreuses expériences de ce type ont déjà été mises en place avec succès**. Les conteneurs publics de tri ont déjà montré la bonne volonté de la population à cet égard. La collectivité du SIROM a permis de toucher en 2012 un montant de 218 00 € grâce à la qualité de son tri. Dans certaines communes, les poubelles ne sont déjà ramassées qu'une fois par mois.

Mme Pirot se réjouit de ce projet qui permettra de responsabiliser le consommateur (moins tenter d'acheter des suremballages).

Mme Le Page rassure aussi le comité en certifiant que la facture des habitants peut être divisée par 2 : ils seront donc directement gagnants et maîtriseront directement leur facture par leur comportement. Cependant, il est évident que certains auront davantage intérêt que d'autres à ce changement. Les personnes vivant seules dans un vaste logement en tireront davantage profit que des familles nombreuses dans un logement de surface modeste.

Les projets de tri dans les bâtiments communaux et du compostage des déchets communaux sont appréciés de tous et la commune travaillera à les mettre en œuvre. Mme Arrigoni ajoute que certaines communes utilisent aussi la technique de mulchage. Il s'agit d'une technique de tonte sans ramassage d'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe l'herbe tondu en infimes parties qui sont redéposées sur la pelouse. Un bon mulching ne se voit pas. Adopter cette technique supposerait l'achat d'une nouvelle tondeuse. De plus cette technique n'est pas sans inconvénient. En effet, elle suppose l'entretien du carter de coupe à chaque utilisation et ne fonctionne pas dans l'herbe haute. Cela implique des tontes régulières et assez fréquentes : 2 à 3 fois par semaine. Cette technique est également moins efficace sur l'herbe humide. Enfin, l'herbe ne pourrait pas enrichir le compost communal.

Cohésion sociale

En ce qui concerne le lien social, Mme Berthelot souhaiterait **redynamiser la Fête des Voisins** au niveau de tout le village. Elle aimerait organiser un repas qui permette de se rencontrer malgré les murs élevés, la configuration allongée du village et les horaires de travail qui rendent les rencontres entre voisins difficiles. M. Simonnot rappelle que la commune prête des tables pour cette occasion et que cela marche dans certains quartiers mais assez peu. M. Hugotte suggère que l'évènement soit concentré en un seul lieu pour tout le village afin que chacun puisse y participer même si ses voisins directs ne souhaitent pas s'investir. M. Rovella s'interroge sur la possibilité de fédérer tous les habitants alors que certains quartiers s'organisent déjà bien et ne souhaiteront sans doute pas changer leurs habitudes. De plus, on ne pourrait alors plus parler de fête des voisins mais plutôt de fête du village (ce qui correspondrait plus à la St Denis, dont la date, octobre, est peu propice à un banquet en plein air !). M. Gellé évoque aussi un risque de perte de convivialité. Mme Berthelot pense donc qu'il faudrait **organiser des tables par quartier**. Elle réfléchira aux modalités pratiques.

Mme Pirot nous a informé que l'école primaire est ouverte à la possibilité d'organiser des sorties pédestres autour de Moigny dans lesquelles elle servirait de guide **pour faire**

découvrir le patrimoine local aux élèves les plus âgés (CM1-CM2). Elle confirme aussi son désir d'organiser des sorties tout public lors des Journées du Patrimoine ou à d'autres dates. Ces projets pourront avancer à partir de septembre 2013. Elle souhaiterait aussi redynamiser l'association Patrimoine et Architecture de Moigny et s'interroge sur les moyens de le faire.

M. Simonnot a annoncé **l'organisation d'un chantier éco-citoyen** qui pourra faire l'objet d'une fiche. Le chantier sera ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, scolarisés, et sera encadré par le SIARCE pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Il s'agira d'un stage de 5 jours, avec prise en charge des repas et rémunération de 200 €uros que le jeune pourra consacrer à un projet précis qu'il aura exposé dans sa candidature (financement d'un permis de conduire, d'une formation ou autre). Les jeunes participeront au nettoyage des espaces naturels sensibles et seront également récompensés par un diplôme. M. Gellé est très enthousiaste face à cette initiative qui permettra de confronter les jeunes au monde du travail tout en les sensibilisant à l'environnement. Cette expérience permettra même peut-être de faire naître des vocations chez des jeunes qui ont souvent du mal à décider de leur orientation professionnelle.

D'ailleurs Mme Véronique Bilger est revenue sur l'idée d'organiser **une journée porte ouverte sur différents métiers** et va essayer de prendre contact avec des professionnels pour dresser une liste d'exposants potentiels.

M. Rovella a fait remarquer que **la mise en place d'un plan de ville** serait très utile, aussi bien pour les habitants eux-mêmes que pour les gens de passage, notamment pour les livreurs qui se sont multipliés ces dernières années. Mme Pirot a rappelé qu'il y a quelques années le Conseil Général s'était opposé à l'affichage de plans dans les abribus. M. Simonnot ajoute que **le problème essentiel concerne la signalisation qui doit respecter les critères esthétiques du PNR**. Les 1ers plans qui avaient été proposés étaient en effet sponsorisés par des entreprises privées qui mettaient leur publicité sur les affiches. Cette solution est aujourd'hui interdite et tout affichage public permanent dans le village doit être soumis à l'approbation des architectes des bâtiments de France. En ce qui concerne la signalisation, M. Simonnot rappelle que **la priorité sera de traiter le seul point discriminant apparaissant dans le diagnostic : signaler les points d'eau potable ou non potable**. M. Rovella va contacter le Parc pour se renseigner de façon plus précise sur la mise en place de panneaux de signalisation.

M. Gellé, formé aux 1^{ers} secours grâce à son métier (pompier) propose de **sensibiliser les habitants à l'importance des premiers secours**, que chacun d'entre nous peut être amené à dispenser. Des formations gratuites ont déjà été proposées avec succès à Milly-la-Forêt, on peut donc espérer qu'elles aient le même succès à Moigny. Mme Hubert lui demande alors de proposer des dates et une fois le calendrier mis en place, elle pourra se charger de la communication et des inscriptions. Les formations pourront se dérouler à la salle des associations, mise à disposition par la commune.

En ce qui concerne les manifestations culturelles, Mme Bilger souhaiterait qu'il y ait **Salon de la Bande Dessinée** sur Moigny, qui selon elle aurait beaucoup de succès. Mme Hubert rappelle qu'il n'est pas gratuit d'inviter des auteurs et que la mise en place d'un véritable Salon littéraire, quelle que soit la thématique, est toujours coûteuse donc difficile à mettre en place dans une petite commune. En revanche, Mme Hubert tiendra compte de ce désir dans le choix des expositions qui seront proposées au public lors de la célébration des 10 ans de la médiathèque en octobre prochain (projets d'exposition sur l'histoire de la BD à la salle des fêtes et sélection de BD à lire sur place au Bar à Thym).

En conclusion, un tour de table a permis aux personnes présentes de manifester leur satisfaction compte tenu de l'avancé de l'Agenda 21. Les sentiments positifs dominent largement et il y a même un certain étonnement face à la dynamique qui s'est mise en place et à la forte implication des membres du comité. Cependant, on remarque qu'il est difficile de trouver un véritable fil rouge pour unir la profusion d'idées qui ont émergé depuis le début de la démarche. Par ailleurs, il semble plus facile de mettre en place des actions liées à l'environnement que des actions concernant le lien social et la solidarité. Il est difficile d'évaluer les besoins sociaux et d'y répondre de façon adéquate.

Il est envisagé de faire circuler un flyer d'information sur l'Agenda 21 avec invitation à consulter le site ou à se renseigner en médiathèque et à faire remonter ses besoins / idées afin que la population qui ne souhaite pas se rendre aux réunions publiques puisse participer à la démarche si elle le désire.

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 20 mars 2013

Présents :

Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École, Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères.

- Membres élus du comité de pilotage :

Mme Arrigoni (2^{ème} adjointe), M. Foucher (3^{ème} adjoint), M. Boscher (conseiller municipal), M. Pasquier (conseiller municipal), M. Ménard (conseiller municipal), Mme Argentin (conseillère municipale).

- Membres du comité de pilotage habitants de Moigny-sur-École :

Mme Pirot, M. Rovella, M. Hugotte, Mme Bilger, Mme Jean-Dit Berthelot.

- Directrice de l'école élémentaire : Mme Benoit.

- Représentante de la Direction Départementale des Territoires d'Etampes, Service de l'Etat : Mme Kukielczynski.

- Personnel de mairie : Mme Bataille, secrétaire générale et Mme Hubert, médiathécaire chargée de mission-ressource pour l'Agenda 21 communal.

Absents excusés : M. Lachenait (1er adjoint), Mme Dezert (4^{ème} adjointe), M. Gabis (conseiller municipal), Mme Badlou (conseillère municipale), Mme Le Quéré (PNR), Mme Lepage (DDT 91, Chargée de projet Agenda 21), M. Martin (habitant), M. Gellé (habitant), Mme Marzuoli (habitante) et M. Coulon, (habitant).

Ouverture de la séance :

M. le Maire exprime sa satisfaction face à la mobilisation du groupe sur le long terme : chacun essaie de se rendre disponible et de faire avancer des projets très divers. Après avoir passé en revue les fiches qui ont été complétées, fusionnées ou créées depuis la dernière réunion, M. le Maire rappelle que toutes les fiches seront mises sur le site internet de la commune et qu'elles peuvent donc être relues par les membres du groupe. Des corrections et des explications peuvent donc être apportées sur demande des membres du comité jusqu'à ce que l'Agenda 21 soit validé par le conseil municipal, en juin prochain et envoyé à l'association Notre Village Terre d'Avenir. Un tour de table, ensuite, permet de faire le point sur les projets en cours et les nouvelles idées.

Forum/ Salon de l'artisanat local.

De petits producteurs locaux indépendants ont récemment fait une demande à M. le Maire pour qu'une manifestation puisse les réunir et les faire connaître de leurs voisins. M. le Maire explique que la commune ne peut pas être porteuse d'une initiative à portée commerciale et ne peut pas prêter des locaux à des associations ou des personnes dont le but est lucratif. Cependant, il lui semblerait intéressant de pouvoir jouer le rôle de facilitateur pour **l'organisation d'une manifestation dont le but serait aussi de favoriser les circuits courts**

en faisant connaître aux habitants du village et des alentours les services de proximité qui existent. Si cette manifestation rencontre un certain succès, elle pourrait devenir un rendez-vous annuel au même titre que le marché rural qui met surtout en valeur les productions agricoles ; or, cette nouvelle manifestation mettrait l'accent sur **l'artisanat et les services aux personnes** : confection de vêtements, prestations d'une esthéticienne, relaxation et produits de détente... M. Rovella s'interroge sur la possibilité d'ouvrir ce salon / forum à des entrepreneurs extérieurs à la commune. Pour M. le Maire il s'agit d'abord de laisser les entrepreneurs Moignacois s'organiser entre eux pour ensuite avoir une vision générale des biens et services qui pourraient être proposés. Si le nombre d'exposants et la variété de leurs propositions semblent insuffisants pour satisfaire le public potentiel il serait évidemment tout à fait pertinent d'ouvrir cette manifestation à des exposants extérieurs à la commune.

Fête des voisins

Mme Berthelot précise que le projet ne sera mis en œuvre qu'en 2014 afin d'avoir du temps pour organiser au mieux cette manifestation conviviale. Il s'agira de trouver un responsable d'organisation par quartier dont les coordonnées pourraient être diffusées par un flyer invitant les habitants à se mettre en relation avec la personne référente de leur quartier.

Circuit du patrimoine

Mme Pirot souhaite faire connaître le village en organisant des visites guidées. Un partenariat pourrait être établi avec l'association Maison Paysanne de France qui lui a déjà donné son accord de principe pour une intervention à Moigny. Mme Pirot se propose de commencer dès le mois de juin 2013 (Journées du petit patrimoine) mais Mme Hubert préférerait reporter ce projet aux Journées Nationales du Patrimoine (mi-septembre). En effet cette proposition gagnera en visibilité si elle est intégrée au programme qui sera diffusé par l'Abeille du Parc et l'Office de tourisme de Milly. De plus, cela laisse du temps à Mme Pirot pour proposer un circuit qui pourra être testé et validé avec M. Rovella. Mme Pirot ajoute qu'il serait intéressant d'envoyer une invitation personnalisée aux nouveaux habitants qui sont plus particulièrement concernés par la découverte du patrimoine local.

Espaces verts

M. Foucher confirme l'avancée de la commune dans une approche plus écologique de l'entretien des espaces verts. **Un rendez-vous a été pris avec le PNR** afin que le personnel communal en charge des espaces verts puisse bénéficier d'une **formation**. Les nouveaux produits d'entretien achetés respectent les normes écologiques imposées par la charte signée par le conseil municipal.

M. Rovella et M. Hugotte rendent compte de la rencontre qu'ils ont eu avec **l'association des Croqueurs de pommes**. Ces passionnés les ont formés à la taille et à l'entretien du verger du chemin du Moutonnier. Mais le constat a été fait de **l'état très dégradé du verger** qui ne permet pas de travailler tout de suite avec les enfants de l'école : il va d'abord falloir traiter le sol. M. Hugotte précise que, **vu la difficulté de la tâche, l'aide du service technique communal sera indispensable pour préparer le terrain**. M. Hugotte est volontaire pour s'investir dans le désherbage autour des troncs, pour utiliser un motoculteur, prêté par la commune, et pour participer à rajouter de la terre autour des troncs. La mairie devra fournir un terreau horticole de bonne qualité et des sacs de trèfles blancs qui seront plantés aux pieds des arbres afin de limiter la pousse des mauvaises herbes et de pouvoir ainsi éviter l'utilisation de désherbant. Les services techniques devront se charger de rapporter de grandes quantités de terre. M. Hugotte ajoute que **ces opérations sont urgentes pour redynamiser les pommiers avant qu'une intervention des enfants soit possible**. Une fois les tâches les plus lourdes effectuées, les enfants pourront attacher les arbres et participer au désherbage

sans utilisation de produit. Le trèfle blanc demandera un travail modeste au service technique puisqu'il ne nécessitera qu'une tonte par an.

Mme Benoit s'interroge sur l'année de démarrage de l'opération « un bébé un arbre » à l'origine de ce verger. En effet, elle souhaite commencer l'entretien avec les enfants ayant eu un arbre attribué à leur naissance. M. le Maire pense qu'il sera possible de lui communiquer un plan des arbres plantés par année. M. Rovella souligne aussi qu'il serait intéressant de refaire des **étiquettes en pyrogravure** avec le nom de l'enfant et de l'arbre car les anciennes étiquettes sont très peu visibles.

Organisation d'un loto

Cette année les parents d'élèves ont organisé un loto **au profit de la coopérative scolaire** qui a rencontré un beau succès aussi bien chez les personnes âgées que chez les jeunes enfants. Il y a eu un public d'environ 100 personnes, ce qui est très satisfaisant pour une 1^{ère} édition. Le coût d'organisation était modeste car c'est une association sportive qui a prêté le matériel et la mairie a prêté la salle des fêtes. Le projet pourra donc être reconduit l'année prochaine en ajoutant **un travail en partenariat avec le CCAS** en espérant toucher ainsi un plus vaste public et améliorer encore l'organisation grâce à l'investissement des bénévoles du CCAS.

Recyclage

Mme Benoit présente un projet de **coopération avec un foyer pour personnes handicapées** qui est venu la démarcher. Il s'agit d'installer **un conteneur à bouchons** à l'école. Les parents d'élèves pourraient apporter leurs bouchons qui seraient ensuite triés et recyclés par des travailleurs handicapés. Une fois le circuit de bouchons bien maîtrisé (conteneur vidé régulièrement) il est envisageable d'installer un 2^{ème} conteneur au niveau de la commune afin que les habitants sans enfant scolarisé sur Moigny puissent aussi participer à l'opération. Si tout se passe bien, on peut aussi imaginer des rencontres entre les élèves et les personnes handicapées afin que ces dernières aient l'occasion d'expliquer leur travail de tri.

M. le Maire rappelle que la société **SCRELEC** met également à disposition des habitants des boîtes à piles (BATRIE-BOX) que certains utilisent déjà depuis longtemps. Leur distribution aux habitants pourrait être relancée en réexpliquant le principe : il s'agit de récolter un minimum de 60kg de piles par an pour que celles-ci soient recyclées.

Pedibus

Mme Benoit fait un point sur l'avancée du projet de pedibus : des affiches ont été faites par les enfants et sont visibles à l'école. L'élaboration de l'enquête est en cours.

Accueil de la faune sauvage.

M. Ménard annonce que le projet d'installer un 2^{ème} nichoir sur le clocher de l'église venait d'être réalisé par le PNR. Des photos doivent nous être transmises et un article à ce sujet pourra être publié dans le prochain bulletin municipal.

Atelier des métiers

Mme Bilger affirme son engagement dans le projet et va contacter les exposants potentiels. M. Ménard ajoute que sa femme, infirmière de profession et formatrice en puériculture, a l'habitude de participer à un salon des métiers sur Corbeil et qu'elle pourrait transmettre un carnet d'adresses à Mme Bilger.

Chantier jeune

M. le Maire rappelle les modalités pratiques du chantier de jeunes stagiaires, organisé aux prochaines vacances de la Toussaint et encadré par des agents du SIARCE. La fiche de cette action sera faite d'ici la prochaine réunion. En réponse à une question de Mme

Kukielczynski, M. le Maire explique que ce type de projet (avec financement du matériel et des encadrants par le SIARCE) est accessible à tous les adhérents du SIARCE qui en font la demande. Il s'agit donc d'une opportunité que la commune de Moigny a su saisir en proposant un projet local précis en collaboration avec le SIARCE.

En conclusion de cette réunion, Mme Kukielczynski exprime ses encouragements vis-à-vis du comité de pilotage : le groupe sait travailler dans une bonne ambiance et fait preuve d'initiatives intéressantes et très diverses. La bonne avancée de l'Agenda 21 laisse espérer que la labellisation du village aura lieu sans problème après la validation de l'Agenda par le conseil municipal. La qualité et la diversité des projets pourraient même faciliter l'obtention d'une subvention de la part de l'Etat selon Mme Kukielczynski qui va se renseigner à ce sujet et soutenir avec sa collègue Mme Lepage notre dossier comme un encouragement mérité.

M. le Maire annonce que la prochaine réunion devra se concentrer sur la relecture du diagnostic pour mieux évaluer la valeur des projets envisagés : quels étaient les points forts et les points faibles du village ? A-t-on répondu de façon satisfaisante au challenge qui nous était proposé ? Si l'on constate que certains points importants n'ont pas encore été abordés, cette réunion nous offrira une des dernières opportunités d'y remédier puisque l'Agenda 21 devra être validé par le conseil municipal au plus tard en juin.

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 17 avril 2013

Présents :

Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École, Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères.

- Membres élus du comité de pilotage :

Mme Arrigoni (2^{ème} adjointe), M. Boscher (conseiller municipal), M. Ménard (conseiller municipal).

- Membres du comité de pilotage habitants de Moigny-sur-École :

Mme Pirot, M. Rovella, M. Hugotte, M. Martin, Mme Jean-Dit Berthelot.

- Personnel de mairie : Mme Hubert, médiathécaire chargée de mission-ressource pour l'Agenda 21 communal.

- Représentante du Conseil Général de l'Essonne : Mme Crolat.

Absents excusés : M. Lachenait (1er adjoint), M. Foucher (3^{ème} adjoint), Mme Dezert (4^{ème} adjointe), M. Gabis (conseiller municipal), Mme Badlou (conseillère municipale), Mme Argentin (conseillère municipale), M. Pasquier (conseiller municipal), Mme Kukielczynski et Mme Lepage (DDT 91), Mme Le Quéré (PNR), Mme Bataille (secrétaire générale de mairie), Mme Benoit (directrice de l'école élémentaire), M. Gellé (habitant), Mme Marzuoli (habitante), Mme Bilger (habitante), et M. Coulon, (habitant).

Ouverture de la séance :

M. le Maire explique que plusieurs membres sont excusés en raison d'obligations professionnelles ou municipales (commissions extérieures) mais qu'il est possible de rester mobilisé sur le long terme et de garder un lien avec le groupe même en cas de difficulté à assister à toutes les réunions. En effet, la mise en ligne des fiches permet leur consultation et chacun peut apporter des corrections ou demander des explications entre les réunions. Certains membres se réunissent également en dehors des réunions fixées par le comité de pilotage pour travailler sur un projet précis. C'est pourquoi la démarche Agenda 21 est déjà bien avancée.

Mme Alice Crolat, représentante du Conseil Général, se présente et appuie les propos de M. le Maire en expliquant sa motivation à suivre l'évolution de la démarche de Moigny en particulier. En effet, la commune a su démarrer très rapidement son Agenda 21, ce qui est pour l'instant très rare sur le territoire de l'Essonne selon son propre constat. Cela montre qu'il existe des leviers d'action au niveau local pour des communes de cette taille. Moigny pourrait donc devenir exemplaire à cet égard. Le nord et l'ouest de l'Essonne sont assez en retard sur la question et parmi les communes ayant lancé leur Agenda 21, Moigny fait partie de celles qui ont une des démarches les plus riches.

Mme Crolat a notamment remarqué avec satisfaction que le comité de pilotage a su aborder tous les thèmes et n'a pas réduit la démarche à sa dimension environnementale. Une attention particulière a également été apportée aux enjeux du vivre ensemble. L'approche transversale qui constitue le cœur de la démarche Agenda 21 a été bien respectée. Or, Mme Crolat rappelle que le Conseil Général subventionne le recours aux prestataires extérieurs dans le cadre de

l'Agenda 21 à hauteur de 30% ... dans la limite des crédits disponibles. Autrement dit, il n'y aura pas assez de financement pour tout le monde mais Moigny devrait être récompensé de ses efforts puisque la commune fait partie des pionniers.

Lecture synthétique des nouvelles fiches rédigées et proposées par les membres :

- Chantier rémunéré pour les jeunes de la commune à l'entretien aux abords de la rivière
- Collecte des piles et batteries
- Amélioration du fonctionnement de la démocratie locale (réunions de quartier)
- Organisation d'un Salon du bien-être (projet bien avancé, une 1^{ère} édition aura sans doute lieu dès cette année, début juillet)
- Gestion des eaux de pluies (délégation de service public au SIARCE, engagement de la commune à respecter les préconisations du SIARCE pour limiter les risques d'inondation et pollution de la rivière)
- Édition d'un livret destiné aux aînés (information sur les services qui leur sont destinés ou susceptibles de les intéresser plus particulièrement)
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Favoriser les économies d'eau et d'énergie dans les bâtiments communaux (plan de réduction de la consommation)
- Communiquer sur le développement durable et l'Agenda 21
- Mettre en place des outils d'évaluation et de reconnaissance

Point sur les actions en cours :

- Signalétique, patrimoine et tourisme

M. Rovella s'est rapproché de Milly-la-Forêt afin de demander des conseils sur la mise en place d'une signalétique patrimoniale semblable à la leur : fournisseurs, modèles disponibles et prix, subventions auxquelles la commune peut prétendre... Mme Berthelot ajoute que le but est maintenant de finaliser un premier panneau afin d'évaluer le coût total de l'opération envisagée.

Mme Pirot remarque que les financements ne peuvent pas être les mêmes pour les panneaux considérés comme touristiques — le Comité Départemental du Tourisme peut subventionner des panneaux signalant le patrimoine — que pour les panneaux précisant que l'eau est « non potable ». M. le Maire précise qu'il y aura bien des panneaux distincts et que les panneaux « eau non potable » seront plus basiques et donc moins chers. Cependant les 2 actions ont été regroupées sur la fiche ayant pour titre « signalétique » afin de ne pas trop multiplier les fiches. Or il est primordial que la question d'affichage sur la non potabilité de l'eau apparaisse explicitement sur une fiche car il s'agit d'un critère discriminant pour la reconnaissance de l'Agenda 21. Cet aspect formel pourra néanmoins encore être changé selon les conseils de l'association Notre village Terre d'avenir.

Mme Crolat suggère que les panneaux concernant le patrimoine mentionnent le temps de déplacement à pieds entre 2 points d'intérêt pour encourager les déplacements doux. En effet de nombreuses personnes utilisent leur voiture de façon abusive alors qu'il serait plus agréable et parfois même aussi rapide de marcher. Cette information sur le temps de déplacement est d'ailleurs de plus en plus souvent adoptée dans d'autres communes.

- Co-voiturage :

M. Rovella s'est aperçu que de nombreux parents de Moigny emmènent leurs enfants au collège de Milly en voiture aux horaires où il n'y a pas de transport en commun possible. L'intérêt du co-voiturage ne se limite donc pas aux trajets domicile-travail. Il serait intéressant qu'un volontaire dresse une liste des personnes intéressées par le co-voiturage vers Milly pour pouvoir l'organiser. On peut imaginer un petit encart ou questionnaire sur le sujet sur la page du bulletin municipal qui sera consacrée aux alternatives à l'usage individuel de la voiture.

- Déplacements doux :

M. le Maire annonce que la municipalité a le projet de passer la commune en zone 30 afin de favoriser les déplacements à pieds et à vélo en rendant la voie publique plus sûre et plus conviviale. Les droits des cyclistes seront mieux reconnus et expliqués aux Moignacois.

Mme Pirot fait remarquer que le stationnement des vélos est aussi à prendre en compte si on souhaite encourager les cyclistes. Les demandes sur Milly sont particulièrement fortes et il serait bon que cette commune voisine, qui démarre également son Agenda 21, investisse dans ce sens.

M. Martin regrette les dangers encourus par les cyclistes qui se rendent à Milly lorsqu'ils traversent la rocade. Il y a quelques années, il avait écrit une lettre au maire de Milly qui l'avait transmise au Département puisque cette portion de route relève de la responsabilité du Conseil Général. Or il n'a pas été donné de suite à cette demande. Mme Pirot affirme qu'en effet, à ce moment-là, les déplacements inter-villages n'étaient pas considérés comme prioritaires. Pourtant nombre de collégiens pourraient se rendre à l'école en vélo si le cheminement était plus sécurisé. La question de l'entretien de la route vers Soisy est également posée. M. le Maire souligne qu'il fait intervenir régulièrement la balayeuse intercommunale sur des portions de route dont l'entretien relève théoriquement du Département mais dont l'état justifie un effort. Cependant les moyens de la commune sont limités (personnel peu nombreux et polyvalent).

Mme Crolat reconnaît que les ruptures d'itinéraire peuvent être très dissuasives pour les cyclistes et que les crédits que le département consacre au cyclable ont beaucoup baissé. Cependant elle prend en note des problèmes locaux pour mieux les faire connaître.

- Développement urbain, transformation du POS en PLU :

Mme Crolat explique que le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) promeut et accompagne la démarche BIMBY (Build in My Back Yard) dont le but est de faire émerger la ville durable des tissus pavillonnaires déjà existants en favorisant la densification des cœurs de villes et villages. Cette démarche est née du constat que certains propriétaires disposent d'une superficie de jardin supérieure à leur besoin. S'ils souhaitent vendre, la division de leur terrain augmente la valeur de leur bien sur le marché. L'idée est donc de faciliter le découpage des parcelles pour construire dans les jardins et éviter ainsi le grignotage de terres agricoles ou d'espaces naturels. M. le Maire émet des réserves sur le fonctionnement de cette démarche : dans certains quartiers de Moigny, il existe un véritable problème de stationnement. Lors du découpage des parcelles, il ne faut pas oublier de prévoir de la place pour ranger les voitures qui sont de plus en plus nombreuses par foyer (souvent deux véhicules par couple + un véhicule par enfant majeur, éventuellement un véhicule de fonction...). Les trottoirs sont déjà abusivement utilisés par les propriétaires de véhicules en zone de stationnement : si la surface des parcelles constructibles est trop petite, cela accentuera les problèmes de stationnement.

M. le Maire rappelle que la future révision du POS en PLU intégrera les zones classées ENS et les zones humides qui auront été répertoriées. L'inventaire des zones humides fait partie des projets de l'Agenda 21 et les acquisitions de micro parcelles par la commune a déjà commencé. L'une des difficultés posées par ce projet est que les acquisitions ne sont subventionnées qu'à partir d'un montant important atteint pendant une période de courte durée (par tranche de 5.000 €). Or il n'est pas possible d'acheter un nombre très important de micro parcelles en quelques mois. Le but de cet inventaire est non seulement de protéger les zones humides de la construction mais aussi de créer à terme un cheminement le long de la rivière et des zones classées ENS qui profitera aux promeneurs locaux.

- Sentiers de randonnées

Mme Pirot souligne la nécessité de mettre à plat toutes les informations disponibles afin de réaliser une cartographie complète mais sans doublon. En effet, jusqu'à présent, plusieurs organismes ont recensé des chemins de randonnée sur Moigny mais les tracés retenus sont différents. Il est pour l'instant difficile d'obtenir une carte cohérente. Valoriser les chemins de randonnée est donc un objectif important mais cette action prendra sans doute du temps.

- Verger pédagogique

M. Hugotte se félicite de l'avancé du travail sur le verger pédagogique. Le personnel technique municipal a été efficace et la 1^{ère} phase du projet arrive presque à son terme. Les enfants pourront bientôt intervenir pour la 2^{ème} phase du projet. Il ne reste plus qu'à planter le trèfle blanc, ce qui doit se faire avant la période de sécheresse.

Retour sur le contenu du diagnostic

Le diagnostic qui avait été réalisé par l'Association Notre village - Terre d'Avenir est relu afin de vérifier que tous les points à améliorer ont été abordés sans exception au cours des réunions précédentes.

- Energies renouvelables

M. le Maire rappelle que la question des éoliennes a déjà été abordée dans une réunion précédente et les élus locaux sont défavorables au principe. Mme Crolat se demande quelle réponse a été apportée en ce qui concerne la filière bois-énergie. M. le Maire répond qu'un agriculteur du village réalise déjà de la biomasse pour alimenter des chaudières à bois et que cette activité dans la filière bois est en train de se développer, avec un projet de Société de Coopérative d'Intérêt Collectif dont le débouché est essentiellement développé sur le territoire du parc naturel régional du Gâtinais français. En ce qui concerne les bâtiments communaux, les chaudières ont déjà été remplacées récemment par des chaudières à gaz à condensation plus économes en énergie que les anciennes chaudières. Un investissement dans de nouvelles chaudières à bois n'est donc pas envisageable pour le moment.

- Garderie périscolaire

L'ouverture d'une garderie périscolaire pour les très jeunes enfants, en complément de l'étude surveillée qui existe pour les plus grands, n'est pas possible. En effet, les effectifs ne sont pas suffisamment importants pour justifier la mise en place d'un nouveau service nécessitant le recrutement d'un personnel qualifié et de plus, il faut des locaux adaptés sur le modèle de

celui d'une maternelle. Il n'y a que deux classes de maternelles et une des classes de l'école élémentaire est déjà annoncée à la fermeture pour la rentrée 2013. Dans ce contexte, il est déjà très difficile de dégager des ressources pour mettre en place la réforme sur les rythmes scolaires.

- Personnes en difficultés d'insertion

Mme Crolat souligne qu'il existe des subventions pour organiser des chantiers d'insertion de personnes en difficulté. M. le Maire assure que ce type d'action ne correspond pas aux prérogatives de Moigny compte tenu des caractéristiques et du tissu de la population. En revanche, le chantier jeunes citoyens (16-25 ans) qui a été évoqué lors de précédentes réunions a de fortes chances de rencontrer du succès auprès des jeunes de la commune ; la transmission de valeurs civiques fait partie des objectifs de ce chantier. De plus, la commune accueille régulièrement des personnes condamnées par la justice à purger leur peine par un travail d'intérêt général, (TIG) comme alternative à la prison. Compte tenu des faibles moyens de la commune en termes de personnel, on ne peut guère imaginer aller plus loin sur cette question.

- Places de parking pour personnes handicapées

En ce qui concerne les places réservées aux handicapés, il est déconseillé d'en créer sur le pavé ce qui réduit considérablement les espaces disponibles sur le village. M. le Maire souligne néanmoins qu'un parking va être créé à proximité de la salle des fêtes sur lequel des places seront réservées aux handicapés.

- Restauration Scolaire

Mme Crolat se demande si la commune a recourt aux produits locaux pour la cantine. M. le Maire rappelle que la commune a été à l'initiative de la création du Marché rural en Gâtinais, concomitant de la création d'un label « produit du Terroir de l'Essonne » il y a 20 ans. Depuis, le succès de cette manifestation auprès du public ne s'est pas démenti mais certains producteurs l'ont déserté au profit de marchés plus rentables pour eux. De plus, fournir une collectivité en produit exige une traçabilité dont les normes sont très contraignantes.

Mme Crolat se demande cependant s'il ne serait pas possible d'exiger du prestataire actuel qu'il se fournisse par le biais des circuits courts, au moins pour un certain pourcentage des produits. D'après elle, cette demande n'est pas toujours synonyme de montée des prix (pour des pommes de terre par exemple). M. le Maire ajoute que c'est la quantité demandée qui détermine le prix. Ce type d'exigence n'est donc envisageable que si d'autres communes ayant recours au même prestataire ont les mêmes exigences. Le calcul avait déjà été fait pour des repas entièrement bio et le surcoût était de 2€ par jour et par enfant. Ce surcoût avait donc empêché la commune de faire le choix du bio généralisé, c'est pourquoi le contrat actuel ne prévoit qu'un nombre limité de repas bio par année scolaire. La découverte de produit locaux peut également entrer dans les thématiques choisies avec le prestataire lors des repas à thèmes (semaine du goût, repas de Noël...). Le Maire ne peut pas s'engager plus en ce qui concerne les circuits courts mais il espère qu'une approche informelle de plusieurs communes pourrait faire évoluer les choses. Cependant, la question sera portée auprès d'Yvelines Restauration pour connaître leur possibilité d'approche.

Le retour sur le diagnostic a montré que tous les points essentiels avaient déjà été abordés, soit pour aboutir à une proposition d'action, soit pour expliquer le choix de ne pas répondre prioritairement à une question.

En conclusion, M. Hugotte exprime sa satisfaction d'avoir participé à la démarche Agenda 21 qui est une démarche riche, variée et constitue une expérience intéressante. Pour Mme Pirot c'est une véritable dynamique qui a été mise en route cette année. Espérons que le bilan soit positif dans 10 ans, ajoute M. Hugotte. Mme Crolat souligne que le comité de pilotage a été efficace, constructif et a su utiliser de bonnes méthodes telles que le retour au diagnostic pour bien orienter les actions à mettre en place.

M. le Maire clos la réunion en remerciant chaleureusement l'assemblée et annonce la dernière réunion de l'année qui aura lieu le 15 mai prochain à 18H30. Cette ultime réunion devrait être plus courte que les précédentes car il s'agira juste de relire l'ensemble des thématiques des différentes fiches qui seront validées ensuite par le Conseil Municipal prévu en juin prochain.

A cette occasion, un verre de l'amitié sera offert par la municipalité en remerciement pour la participation sérieuse de l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'Agenda 21.

Compte-rendu de la réunion Agenda 21 du 15 mai 2013

Présents :

Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École, Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'École.

- Membres élus du comité de pilotage :

Mme Arrigoni (2^{ème} adjointe), M. Foucher (3^{ème} adjoint), Mme Argentin (conseillère municipale), Mme Badlou (conseillère municipale), M. Pasquier (conseiller municipal), M. Ménard (conseiller municipal).

- Membres du comité de pilotage habitants de Moigny-sur-École :

M. Hugotte, Mme Jean-Dit Berthelot, Mme Pirot, M. Rovella.

- Personnel de mairie : Mme Bataille (secrétaire générale de mairie), Mme Hubert, médiathécaire chargée de mission-ressource pour l'Agenda 21 communal.

- Représentante de la Direction Départementale des Territoires d'Etampes, Service de l'Etat : Mme Kukielczynski : responsable du bureau ingénierie et aménagement durable.

Absents excusés : M. Lachenait (1er adjoint), M. Boscher (conseiller municipal), Mme Dezert (4^{ème} adjointe), M. Gabis (conseiller municipal), Mme Lepage (DDT 91), Mme Crolat (CG de l'Essonne), Mme Le Quéré (PNR), Mme Benoit (directrice de l'école élémentaire), M. Gellé (habitant), M. Martin (habitant), Mme Marzuoli (habitante), Mme Bilger (habitante), et M. Coulon, (habitant).

Ouverture de la séance :

M. Simonnot confirme que cette réunion est la dernière avant la présentation de l'Agenda 21 au prochain conseil municipal. Le dossier sera ensuite transmis à l'association qui finalisera l'Agenda 21 et le présentera au comité de labellisation, en octobre 2013, en vue d'obtenir le label « Notre village - Terre d'Avenir » pour 3 ans. Le dossier pourra ensuite être retravaillé, approfondi et complété pour être présenté au Ministère de l'Écologie afin d'obtenir la reconnaissance « Agenda 21 ». M. le Maire rappelle également que certaines aides économiques, par l'attribution de subventions de l'Etat, de la Région IDF, du Département de l'Essonne et du PNR, sont conditionnées par le lancement de l'Agenda 21, d'où l'intérêt d'obtenir un label.

La Commune continuera d'informer le comité de pilotage sur l'évolution de l'Agenda 21 (processus de labellisation et projets portés par la Commune) mais il n'y aura plus nécessairement de convocation mensuelle à une réunion. C'est pourquoi il est demandé à tous les membres du comité de faire preuve d'initiative pour communiquer leurs avancées ou leurs questions afin de se réunir sur demande des uns ou des autres de façon pertinente et si possible à des dates et horaires où un maximum de personnes seraient disponibles.

Nouveaux projets :

M. Simonnot présente deux nouveaux projets portés par la Commune qui feront l'objet de fiches.

Une première fiche portera sur l'harmonisation d'un type de candélabre économique sur tout le village afin de réduire la consommation d'électricité tout en améliorant l'esthétique du village, également la création d'un cheminement lumineux dans la cour de l'école (axe 4) est envisagée. Les quartiers concernés seront le lotissement des Perdrix qui dispose de lampes à boules très énergivores, ou encore les rues des Rochettes, Droits de l'Homme, les sentiers des Courtils de la Ville, du Bordeau, Pouteau ou aux Combles. Un cheminement pourra aussi être créé dans la cour de l'école, entre le portail d'entrée et les bâtiments scolaires, par l'implantation de lanternes solaires (en lumière douce) entièrement automatiques.

Une deuxième fiche portera sur la création d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite à la salle des fêtes (axe 3). Une expérience récente a montré qu'il existait un manque puisqu'une personne a été obligée de retourner chez elle, simplement pour aller aux toilettes, avant de revenir à la manifestation qui se déroulait à la salle des fêtes.

Relecture de l'Agenda 21 :

Une relecture de l'Agenda 21 a été faite en essayant de mieux définir les axes et les objectifs poursuivis par le comité.

Axe 1 : Protection de l'environnement et des ressources naturelles

Limiter la pollution, la surexploitation des ressources, laisser la nature s'épanouir le plus possible et apprendre à la respecter.

Objectifs globaux :

- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de véhicules (fiches 1, 2 et 3)
- Favoriser l'économie de papier par les personnels communaux (fiches 4 et 5)
- Favoriser les éco-gestes et sensibiliser le public à la protection de l'environnement (fiches 6, 7, 8, 9 et 14)
- Préserver et valoriser la biodiversité (fiches 10, 11, 12 et 13)

Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Faire prendre conscience de la continuité entre la nature et le patrimoine culturel : pierre de pays, ouvrages architecturaux et activités agricoles liés à la présence de l'eau sur le territoire. Améliorer le cadre de vie des habitants dans la continuité des traditions locales, développer le tourisme vert et de proximité.

Objectifs globaux :

- Valoriser le patrimoine local auprès des habitants et des visiteurs (fiches 15, 17, 18, 19, 24 et 25)
- Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants (fiches 16, 20, 21, 22 et 23)

En ce qui concerne l'axe 2, M. Simonnot souligne que la définition d'un nouveau POS en 1995 a permis de faire retirer le crépi de nombreux bâtiments pour rendre la pierre visible, ce qui a entraîné un véritable changement esthétique dans le village dont tous les habitants peuvent désormais mesurer la qualité.

M. Foucher manifeste néanmoins son regret du manque de culture du tri de certaines personnes et la persistance des dépôts sauvages, ce qui nuit gravement à l'environnement. M. Simonnot reconnaît ce problème et témoigne d'un déménageur ayant été pris sur le fait et condamné pour dépôt sauvage.

Or, il est bon de rappeler que le coût de l'usage de la déchetterie est différent pour les professionnels et pour les particuliers. Un dépôt à la déchetterie effectué par les services techniques coûte environ 3 fois plus cher que le même dépôt fait par un particulier. Théoriquement, pour utiliser la déchetterie, les entreprises doivent toutes être munies d'un badge professionnel délivré par la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers. Cependant les échanges entre cartes professionnelles et personnelles sont de plus en plus importants, par négligence ou véritable refus de payer le tarif professionnel alors que ces derniers facturent ces prestations à leurs clients. Certains professionnels n'ont même jamais fait la démarche de demander une carte d'accès déchetterie professionnelle alors qu'elle correspond à l'utilisation qu'ils font de la déchetterie. Il résulte de cet état de fait que c'est l'ensemble des administrés qui paient à la place de certaines entreprises.

M. Ménard et M. Hugotte soulèvent également le problème de la fréquentation accrue de la déchetterie qui oblige parfois à attendre plus d'une heure, ce qui incite au dépôt sauvage. Plusieurs témoignages autour de la table s'accordent à dire que la déchetterie est arrivée à saturation et que la situation ne cesse de s'aggraver depuis quelques années. L'interdiction des feux de jardins est une des causes de cette évolution. La saturation est particulièrement évidente lors des week-ends de printemps mais M. Hugotte affirme que le problème se pose toute l'année quels que soient les jours et horaires choisis. Il se demande si la déchetterie a été conçue pour accueillir autant de communes (+ de 40) et s'il n'existe pas un problème d'organisation qui pourrait être amélioré.

M. Simonnot est conscient du problème mais celui-ci est complexe : les exigences de sécurité ont défini le fonctionnement actuel qui n'est plus adapté à un usage qui, lui, a beaucoup changé. Le bassin de population concerné est sensiblement le même que lors de la création de la déchetterie mais les particuliers et les entreprises l'utilisent beaucoup plus que prévu au départ. Pourtant le nombre de déchetterie (13) en Essonne est relativement important comparé à d'autres départements. Une réflexion globale sur le fonctionnement de la déchetterie est actuellement en cours et il est important de prendre ce temps de réflexion avant de se lancer dans des changements pour envisager au mieux tous les impacts, y compris économiques, que pourraient entraîner ces changements.

Axe 3 : Cohésion sociale et solidarité

Nourrir le lien social en multipliant les occasions de rencontres entre les habitants grâce à une multiplicité d'animations culturelles, pédagogiques et festives en différents lieux du village et en touchant des publics divers (âges, profils sociaux-culturels), favoriser la transmission intergénérationnelle, porter une attention particulière aux personnes fragiles présentant des risques d'isolement à travers des actions ciblées mais le moins discriminantes possibles : gratuité pour certains publics ou communication davantage ciblée sur ce public mais animations toujours ouvertes à tous, gardant ainsi à l'esprit la notion de partage.

Objectifs globaux :

- Animer le village et favoriser la convivialité (fiches 26, 31, 32, 37, 38, 40, 41, 44 et 46)
- Etre solidaires (fiches 27, 28, 33, 34, 35, 38, 42, 43 et 45)
- Ouvrir le village vers l'extérieur, se faire connaître et connaître les autres (fiches 29, 30, 31, 39 et 47)

Axe 4 : Collectivité écoresponsable

Certaines actions de l'axe 4 auraient pu trouver leur place dans l'un des autres axes mais ont été regroupées sous le concept de collectivité écoresponsable car la mairie et le SIROM, en partenariat avec le PNR et d'autres collectivités territoriales, souhaitent affirmer leur volonté de se présenter comme des acteurs responsables. Les collectivités ayant lancé un Agenda 21 ont le devoir de montrer l'exemplarité de leur comportement pour entraîner l'adhésion de l'ensemble des citoyens à leur projet de développement durable. L'action de la commune doit participer à montrer que le respect des ressources naturelles n'est pas contradictoire avec le développement de services dont la population a réellement besoin. Les économies réalisées sans perte de confort et la dynamisation du village par l'Agenda 21 pourraient convaincre les plus dubitatifs envers l'intérêt de cette démarche.

Objectifs globaux :

- Adopter une politique de consommation responsable sans nuire au service public (fiches 48, 49, 51, 56 et 58)
- Intégrer la dimension de développement durable à l'ensemble des politiques et des services offerts à la population (fiches 50, 52, 53, 54, 55, 57, 59 et 60)

M. Hugotte apprécie beaucoup la notion d'exemplarité et souligne que c'est également la vocation de tous les membres du comité de faire l'effort de démontrer par l'exemple qu'un

retour à une vie plus respectueuse de l'environnement est non seulement possible mais aussi attrayant et non contradictoire avec la modernité : il ne s'agit pas de renoncer à l'usage de la voiture mais de ne l'utiliser que lorsqu'elle est réellement nécessaire. M. Hugotte aimerait qu'à l'avenir le village puisse être cité en exemple de vie plus verte et plus solidaire.

Lors d'une précédente réunion du comité de pilotage, le Conseil Général avait demandé d'interroger notre prestataire de la restauration scolaire sur la provenance des produits composants les repas. Une réponse d'Yvelines Restaurations a démontré dans un rapport circonstancié que c'est près de 70 producteurs locaux qui étaient sollicités dans la chaîne d'approvisionnement des produits frais, répondant ainsi à une attente forte des membres.

M. Rovella s'interroge sur la continuité de l'Agenda 21. M. Simonnot explique que le comité de pilotage constitue désormais une commission permanente et que le travail entre élus et habitants va se poursuivre aussi longtemps qu'il y aura des personnes motivées pour porter le flambeau. C'est pourquoi Monsieur le Maire insiste sur l'importance des interactions et des initiatives personnelles. Mme Hubert ajoute que l'Agenda 21 n'est pas une feuille de route figée bien qu'il y ait une obligation à présenter un plan d'action formalisé pour que le village soit labellisé. Certaines actions ne pourront peut-être pas se réaliser comme nous l'espérons actuellement mais d'autres verront peut-être le jour et l'Agenda 21 évoluera selon l'avancée des projets portés par les habitants et les associations mais également selon les choix politiques de l'équipe municipale qui sera élue en 2014. L'échéancier des rencontres et des actions se construira donc au fur et à mesure de façon plus précise dans les années à venir.

Actions énergie et biodiversité

MAIRIE de MOIGNY-SUR-ECOLE
ESSONNE - 91490
59 Grand-Rue

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 08/11/10

Séance du Lundi 15 novembre 2010

L'an deux mil dix, le quinze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le cinq novembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : M. Simonnot, M. Lachenait, Mme Arrigoni, M. Foucher, Mme Dezert, Mme Argentin, M. Ménard, M. Gabis, Mme Laborrier, Mlle Allain, M. Boscher, M. Bilger, Mme Badlou, M. Pasquier.
Absente excusée : Mme Carraro donne pouvoir à M. Simonnot.

Le quorum est atteint.
Mme Badlou est élue secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION ÉNERGIE – PLAN – CLIMAT

Le Maire expose à l'Assemblée :
La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 », promulguée le 12 juillet 2010, donne un rôle fondamental aux collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique et rend obligatoire la mise en place de Plans Climat-Energie Territoriaux :

Etape 1 : Préfigurer

Afin de se doter de toutes les conditions de succès du PCET, la collectivité s'organise en interne, procède au calibrage du projet, engage la concertation dans la durée.

Etape 2 : Diagnostiquer et mobiliser

La collectivité réalise le Profil climat du territoire et pilote la démarche de co-construction. Elle identifie, par ailleurs, les actions pouvant être mises en œuvre immédiatement (actions « gagnant-gagnant »).

Etape 3 : Construire un PCET

La collectivité définit des objectifs chiffrés et élabore un plan d'actions, à plusieurs niveaux.

Outre, les actions « gagnant-gagnant », ce plan d'actions inclut :

- un document-cadre d'orientation à long terme pour l'ensemble du projet ;
- un programme pluriannuel portant, à la fois, sur les actions relevant des responsabilités directes de la collectivité, sur les actions de ses compétences (services rendus à la population) et de ses partenariats et, enfin, sur les actions conduites, de façon indépendante, par les acteurs du territoire.

Etape 4 : Mettre en œuvre un PCET

En continu, le **Plan Climat Energie Territorial donne lieu à :**

- un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie,
- un plan de communication, d'information et de participation,
- une charte d'objectifs stratégiques et opérationnels,
- un plan d'actions court, moyen et long terme, élaboré avec les acteurs du territoire,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français est partenaire en matière de mise en place de plan climat et de politique énergétique renouvelée et se propose d'aider et de conseiller la commune.

Considérant la nécessité pour l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial de mettre en place une commission municipale « Energie-Plan-Climat » afin de travailler en interne sur ce projet,

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'assemblée intéressés pour se porter candidats pour composer cette commission municipale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la Commission municipale « Energie-Plan-Climat ».

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission « Energie-Plan-Climat » suivants :

Membres titulaires : Lachenait Bernard – Pasquier Jacky – Argentin Ghislaine - Simonnot Pascal

Membres suppléants : Allain Géraldine – Gabis Victor – Menard Jérôme – Dezert Estrela

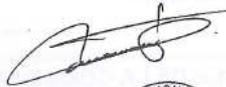
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
Publication ou notification

Le 18/11/2010

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pascal SIMONNOT





PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL

Un programme d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique

La France s'est engagée à diminuer par 4 ses émissions de gaz à effet de serre en 2050, par rapport à 1990 (loi du 13/07/05): c'est le « facteur 4 ».

Quelle est la démarche Plan Climat-Energie du Parc ?

Les élus du Parc ont souhaité que celui-ci élabore un Plan Climat dans le cadre de la nouvelle **Charte 2011-2023**. Ce projet consiste à identifier les principales **sources d'émissions de gaz à effet de serre** sur le territoire et évaluer les **risques du changement climatique** pour la population, pour l'activité économique, pour la biodiversité, les paysages, la ressource en eau. Il vise à intégrer ces problématiques dans les actions menées par le Parc en coordination avec l'ensemble des autres acteurs du territoire.

Quel est le rôle des communes pour relayer cette démarche ?

Les décisions des communes orientent la vie quotidienne de chacun – se déplacer, habiter, travailler, se divertir – et peuvent donc **infléchir ou accentuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)**.

Elles ont aussi en charge la gestion du patrimoine public et des services publics locaux.

Enfin, elles ont la capacité de sensibiliser et impliquer les habitants dans l'action collective.

D'ores et déjà, avec l'appui du Parc, **quelques communes pilotes** travaillent sur une méthode simple pour diminuer la consommation d'énergie et les émissions de GES de leurs propres services.

Dans quels domaines agir ? Par exemple...

- En économisant l'énergie dans les **bâtiments communaux** et l'**éclairage public**,
- En développant les **énergies renouvelables et locales**, telle la biomasse,
- En privilégiant les produits de saison, locaux et biologiques dans la **restauration scolaire**,
- En faisant le choix d'un **urbanisme durable** et en protégeant les espace agricoles, forestiers et naturels,
- En offrant des moyens de **déplacements** alternatifs à la voiture individuelle,
- En utilisant aucun produit phytosanitaire pour la **gestion des espaces publics**,
- ...

Quelles sont les étapes à suivre pour une commune ?

Préalable : désignation d'un élu et éventuellement d'un agent des services délégués, et délibération en faveur d'un engagement dans une politique climat-énergie

1. État des lieux des enjeux pour le territoire communal, recensement des actions déjà engagées et des actions pouvant être mises en œuvre
2. Concertation des partenaires de la commune (Parc, EPCI, syndicats, associations) et de la population
3. Validation et mise en œuvre du programme d'actions

Quel accompagnement du Parc ?

Participez au groupe de travail « Plan Climat » du Parc

Demandez au Parc les outils créés pour les communes : exemples de délibération, tableau de suivi des consommations d'énergie et des émissions de GES du patrimoine communal...

Contactez le Parc :

Lucie GANDON, Chargée de mission Energie et Plan Climat – Lgandon@parc-gatinais-francais.fr

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE PLAN CLIMAT-ÉNERGIE DU PARC

Quel est l'impact des communes sur le changement climatique?

Profils de 7 communes :

- . moins de 200 habitants
- . 200 à 400 habitants
- . 400 à 500 habitants
- . 600 à 700 habitants
- . 1.000 à 1.500 habitants
- . 2.500 à 3.000 habitants
- . 12.000 habitants



PLAN CLIMAT-ÉNERGIE : quel est l'impact des communes sur le changement climatique ?

Sept communes pilotes du Parc ont évalué les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par leurs activités pour l'année 2009.

Si chacune évolue dans une situation particulière, certaines caractéristiques communes sont à noter :

- les deux postes les plus émetteurs de GES sont la consommation de chauffage des bâtiments et l'alimentation (restauration de midi des agents, scolaires et enseignants) ;
- viennent ensuite l'éclairage public, l'électricité des bâtiments et les déplacements (notamment pour l'entretien des espaces verts) ;
- enfin, viennent les déplacements des agents et les consommations de papier et d'eau potable (c'est à 13% du total des émissions pour ces deux dernières).

Les bilans des communes sont présentés en fonction de leur nombre d'habitants.

Les principales caractéristiques de chaque commune sont également indiquées, afin que les autres communes du Parc puissent évaluer si leur situation est proche ou éloignée de ces exemples.

Les résultats sont exprimés en « équivalent carbone » (ou CO₂e), unité de mesure des émissions des différents GES.

Pour avoir quelques ordres de grandeur, il faut savoir que :

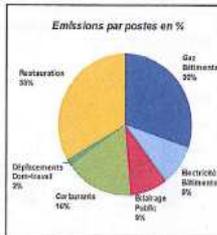
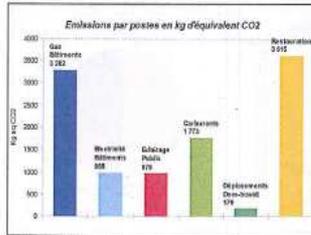
- 1 francien émet en moyenne 7,2 tonnes d'équivalent CO₂e/an (2^e après le « Bilan Carbone Territoire » de la Région Ile-de-France) ;
 - la terre ne peut absorber plus de 1,8 tonnes d'équivalent CO₂e/habitant/an.
- Aussi, les émissions de GES doivent être divisées par 4 en France : c'est le FACTEUR 4.



Commune de moins de 200 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE
Agents (équivalent temps plein) : 1,5
Nombre d'enfants scolarisés : 7
Nombre de bâtiments communaux : 3
Extinction de l'éclairage public : oui
Service de restauration scolaire : non

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
11 tonnes d'équivalent CO₂e (*)

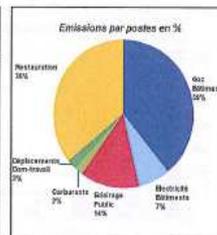
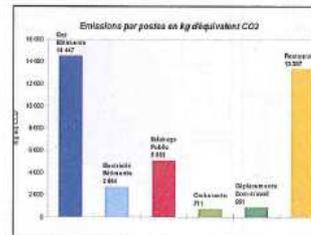


*Équivalent CO₂e = unité de mesure des différents gaz à effet de serre

Commune de 200 à 400 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE
Agents (équivalent temps plein) : 1,75
Nombre d'enfants scolarisés : 17
Nombre de bâtiments communaux : 4
Extinction de l'éclairage public : non
Service de restauration scolaire : oui

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
37 tonnes d'équivalent CO₂e (*)



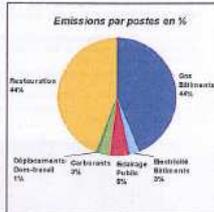
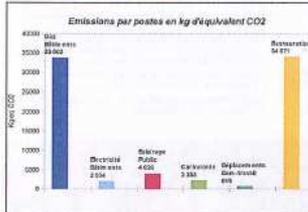
*Équivalent CO₂e = unité de mesure des différents gaz à effet de serre

Commune de 400 à 500 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE

Agents (équivalent temps plein) : 3,5
 Nombre d'enfants scolarisés : 48
 Nombre de bâtiments communaux : 10
 Extinction de l'éclairage public : oui
 Service de restauration scolaire : oui

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
77 tonnes d'équivalent CO² (*)



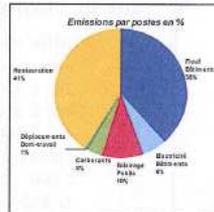
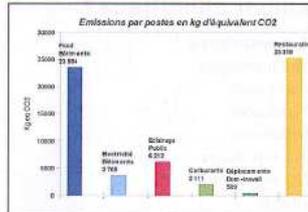
*équivalent CO² = unité de mesure des différents gaz à effet de serre

Commune de 600 à 700 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE

Agents (équivalent temps plein) : 4
 Nombre d'enfants scolarisés : 51
 Nombre de bâtiments communaux : 7
 Extinction de l'éclairage public : non
 Service de restauration scolaire : non

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
61 tonnes d'équivalent CO² (*)



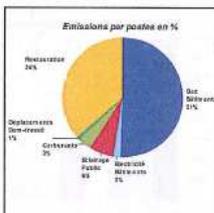
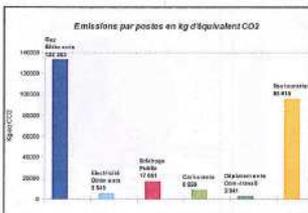
*équivalent CO² = unité de mesure des différents gaz à effet de serre

Commune de 1.000 à 1.500 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE

Agents (équivalent temps plein) : 8
 Nombre d'enfants scolarisés : 120
 Nombre de bâtiments communaux : 10
 Extinction de l'éclairage public : non
 Service de restauration scolaire : oui

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
263 tonnes d'équivalent CO² (*)



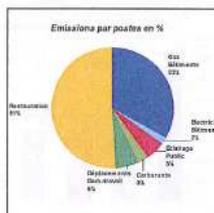
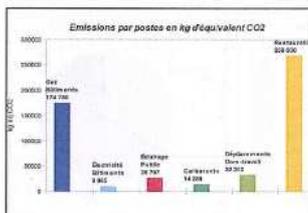
*équivalent CO² = unité de mesure des différents gaz à effet de serre

Commune de 2.500 à 3.000 habitants

PROFIL DE LA COMMUNE

Agents (équivalent temps plein) : 37,5
 Nombre d'enfants scolarisés : 291
 Nombre de bâtiments communaux : 15
 Extinction de l'éclairage public : non
 Service de restauration scolaire : oui

Estimation des émissions de gaz à effet de serre générées par la commune pour l'année 2009 :
526 tonnes d'équivalent CO² (*)



*équivalent CO² = unité de mesure des différents gaz à effet de serre



FLASH INFO

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Comme plusieurs dizaines de communes de l'Essonne, Moigny-sur-École s'est engagé à rendre l'éclairage public plus sobre en énergie, donc moins coûteux et surtout moins nocif pour la biodiversité.

Par décision du Conseil Municipal le 12 décembre 2011, il a donc été décidé :

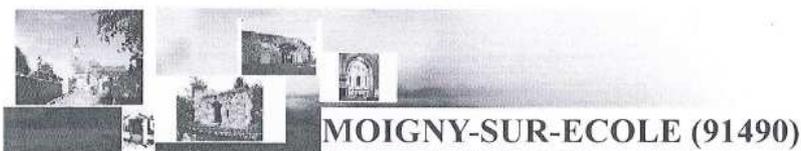
- d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h00, (expérience mise en place dès le 1^{er} juillet 2012) ;
- de financer l'adaptation et la rénovation nécessaire de nos 8 postes transformateurs, de remplacer les ballasts des lampes et des ampoules incandescences par des lampes au sodium (systèmes moins énergivores) ;
- d'installer des horloges astronomiques et des cellules à détection à infrarouge dans les armoires de commande de l'éclairage public pour allumer l'éclairage au bon moment, en prenant notamment en compte les conditions climatiques et les levers et couchers de soleil.

Pourquoi cette décision ?

1) Pour respecter les rythmes biologiques ou les migrations de certaines espèces qui actuellement, sont perturbées par cette pollution lumineuse. Les plus touchés sont les insectes et les papillons de nuit. Le respect de l'environnement constitue aussi une condition importante de nos bonnes relations avec le parc naturel régional du Gâtinais français et nos engagements dans le Développement Durable et l'élaboration de l'agenda 21 communal.

2) L'éclairage public représente 50% de la facture en électricité de la commune, voir l'article « la nuit, tous les chats sont gris... » du bulletin municipal n°33. De plus, un rapport circonstancié de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) souligne paradoxalement que les voiries et les ronds-points non éclairés la nuit, étaient beaucoup moins « accidentogènes » et aucune plainte pour dégradation n'a été davantage enregistrée.

A l'issue de l'année 2012, nous recueillerons vos impressions, vos témoignages et vos remarques. Nous vous ferons bien sûr part des économies réalisées sur le budget éclairage, économies qui pourront être réinvesties dans le développement de notre commune.



La Page d'Accueil

Vos démarches administratives

Les Actualités

L'Agenda

Vivre à Moigny

La Municipalité

La Vie locale

Ecoles

Restauration Scolaire

Urbanisme

L'Environnement

Médiathèque La

Grange

Tourisme

L'Intercommunalité

La Météo sur Moigny

Nous Contacter

La presse en parle

Horaires d'ouverture de la Mairie

lundi : 14H30 - 17H00

Mardi : 14H30 - 18H30

Mercredi : 10H00 - 12H

Jeudi : 14H30 - 17H

Vendredi : 10H - 12H

Parc Naturel Régional
du Gâtinais Français



Pour voir le site du PNR

cliquez sur l'image.

Texte libre

> Les Actualités > [Covoiturage vers le collège](#)

**Questionnaire aux parents intéressés par la mise en place
d'un co-voiturage vers le collège de Milly-La-Forêt.**

1) Combien d'enfants de votre famille sont scolarisés au collège de Milly-La-Forêt ?

.....

2) Souhaitez-vous bénéficier d'un co-voiturage régulier (au moins 1 fois par semaine pendant mois) vers le collège ?

.....

3) Si oui, il y a-t-il des jours et des heures où cela vous serait particulièrement utile ?

.....

4) Quels jours / heures seriez-vous disponibles pour emmener d'autres enfants que les votre véhicule ?

.....

.....

5) Combien d'enfants pourriez-vous emmener en plus des vôtres ?

.....

Votre mail (vous pourrez être recontacté fin septembre ou début octobre pour une réunion de toutes personnes ayant répondu au questionnaire) :

Le questionnaire peut être retourné par mail à M. Rovella : covoiturage91490@gmail.com



Le programme de collecte de



ACCORD DE REPRISE DES PILES ET BATTERIES USAGEES

Documents à retourner uniquement par courrier en deux exemplaires originaux :
SCRELEC - 8 rue Edouard Naud 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Le présent document permet aux collectivités locales, via leurs déchetteries ou services techniques municipaux, d'assurer la collecte primaire des piles et batteries portables usagées auprès de leurs administrés et de les faire reprendre gratuitement par SCRELEC pour le transport, le tri et le traitement.

N° DE REFERENCE SCRELEC :

Collectivité / Groupement de communes : S.I.R.O.M. de la région de Milly-la-Forêt

Représentée par Monsieur ou Madame (prénom NOM) : Pascal SIMONNOT

Fonction : Président

Adresse : 59 grand-rue

Code postal : 91490 Ville : MOIGNY SUR ECOLE

Téléphone : 01 64 99 31 81 Fax : 01 64 99 53 67

Mail : simon.p@wanadoo.fr

N° de SIRET : 259 160 832 00031 Code APE : 3811Z

Interlocuteur en charge de la collecte : Valérie PESCU

Téléphone : 01 64 99 31 81 Mail : simon.p@wanadoo.fr

Jours et horaires d'accès au site pour les livraisons (et enlèvements) : lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Le point de collecte est-il ouvert au public ? oui non

déclare signer avec SCRELEC un ACCORD DE REPRISE lui permettant de faire enlever gratuitement avec garantie de traitement les lots de piles et accumulateurs « portables » en mélange, repris auprès des consommateurs dans le cadre de ses obligations réglementaires de reprise. Code de l'environnement articles R543-124 à R543-134 (Décret n° 2009-1139 du 22 septembre 2009 / NOR DEVP09077756D).

CONTENU DE L'ACCORD DE REPRISE

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la collecte, avec garantie de traitement, des piles et les accumulateurs « portables » usagés, à savoir les piles de tous types (alcalines, salines, lithium...etc), de tous formats (bâton, parallélépipédiques...etc) et de toutes puissances (1,5 V ; 6 V ; 9 V...etc) ; les piles boutons (au mercure, zinc-air, alcalines, à l'oxyde d'argent, au lithium) ; les accumulateurs dits « portables » issus de produits d'usage courant : calculatrices, téléphones et ordinateurs portables, outillage sans fil...

Article 2 : Obligations de SCRELEC

- ➔ Enlèvement effectué, uniquement dans les points de collecte désignés comme « point d'enlèvement » dans l'annexe 1 ci-jointe, des lots de piles et accumulateurs usagés lorsqu'au minimum 2 bacs de réserve fournis par SCRELEC (contenance 25 à 30 kg) sont pleins. L'enlèvement se fera sur demande dans un délai de 15 jours ouvrés, sur appel téléphonique au 08 25 82 82 82 (N° indigo 0.13€TTC/min), par mail à l'adresse commercial@screlec.fr ou par fax au 01 41 33 08 45.
- ➔ Mise à disposition du matériel nécessaire (bacs et mobiliers de collecte le cas échéant).
- ➔ Remise de bacs vides en échange de bacs pleins collectés.
- ➔ Garantie de traitement et de valorisation des produits collectés.
- ➔ Envoi de la copie du bordereau de transport (BSD) par le centre de regroupement.
- ➔ Information régulière par SCRELEC sur les réalisations et le fonctionnement du dispositif.

SCRELEC - 8 rue Edouard Naud 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. : 0825.82.82.82. - Fax : 01.41.33.08.45
S.A. au capital de 352 515 € - RCS Nanterre - SIRET : 422 582 072 00027 - Code APE : 4643Z

(Version Janvier 2013)

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN NICOIR A CHOUETTE EFFRAIE
ET L'AMÉNAGEMENT EN FAVEUR DES CHAUVES-SOURIS.

Entre,

La Commune de Moigny-sur-Ecole, représentée par son Maire, Monsieur Pascal SIMONNOT, dont l'hôtel de ville est situé 59 grande Rue, 91490 Moigny-sur-Ecole.

Et

Le Parc naturel régional du Gâtinais français, dont le siège social est situé à la Maison du Parc, 52 route de Corbeil, 91590 Baulne, représenté par le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc, Monsieur BOUSSAINGAULT, ci-après dénommé le « Parc ».

OBJET

Dans le cadre de l'opération d'aide à la mise en place de nicoirs pour la Chouette Effraie (*Tyto alba*), le Parc met à disposition des communes un nicoir spécifique pour les Chouettes Effraie. Le Parc intervient également pour les chauves-souris lorsque les combles paraissent favorables à leur installation.

L'objectif est de favoriser le maintien et la reproduction de ces animaux nocturnes protégés et au combien utiles pour la régulation des populations de petits rongeurs et d'insectes.

En effet, l'un des problèmes rencontré par la chouette Effraie et les chiroptères est celui de la « fermeture », notamment des clochers d'églises, par du grillage afin d'empêcher les pigeons d'y accéder. Ces sites potentiels de nidification ou de repos leur deviennent ainsi inaccessibles.

Pour la chouette Effraie, la mise en place d'un nicoir juste derrière le grillage, dans lequel une ouverture aura été faite (ouverture coïncidant avec celle du nicoir) devrait pouvoir combler ces lacunes. Dans le cas où le bâtiment resterait totalement « ouvert », le nicoir pourrait alors être disposé sur une poutre ou dans un endroit plutôt à l'obscurité.

Pour les chiroptères, il suffit souvent de recréer plusieurs ouvertures de 7x40 cm dans le grillage des abats-sons. Selon la configuration des lieux, d'autres aménagements peuvent être pratiqués.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le Parc s'engage à :

- fournir et installer le nicoir à chouette Effraie après une visite du site concerné afin de vérifier la faisabilité du projet,
- remplacer ou réparer le nicoir ainsi que de le remettre en place en cas d'usure normale ou de dégradation involontaire (constatée par un technicien du Parc),
- procéder à des aménagements simples pour permettre le passage des chauves-souris et à les réparer en cas d'usure,
- réaliser un suivi scientifique ; un baguage des jeunes pourra être réalisé à l'initiative du Parc.

La commune s'engage à :

- autoriser les techniciens du Parc à accéder au bâtiment, après qu'ils aient informé la mairie de leur visite sur le site, afin d'effectuer le suivi et l'entretien du nicoir et des ouvertures pour chiroptères,
- ne pas autoriser les visites de personnes auprès du nicoir sans l'autorisation préalable du Parc,

- rédiger au moins deux articles dans le bulletin municipal, un lors de l'installation puis un suivant lors de la première reproduction,
- ne pas fermer l'ouverture pour les chauves-souris sans en avertir le Parc,
- prévenir le Parc avant toute intervention sur les combles de l'église (mise en place d'un éclairage, réfection de la toiture, ...). Si des travaux sont à entreprendre à proximité du nichoir ou dans les combles, une vérification préalable de leur occupation sera réalisée par un technicien du Parc.
- ne pas effectuer de travaux avant l'envol définitif des jeunes (mi-juillet), dans le cas où une occupation est constatée entre février et juillet dans un nichoir ou dans les combles,
- ne pas apporter de nourriture aux animaux, ni extraire ou manipuler des œufs ou de la litière (strictement interdit par la loi).

La commune peut prendre en charge l'entretien du nichoir à condition d'établir préalablement le planning d'entretien avec le Parc et d'indiquer au Parc toute visite, manipulation ou déplacement du nichoir qu'elle aurait à faire.

DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur une durée de 5 ans à partir de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée au gré de l'une ou de l'autre des parties avec un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, une solution de remplacement sera étudiée par les deux parties pour une nouvelle localisation du nichoir.

MODIFICATIONS

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit après accord entre les deux parties.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La présente convention est dispensée de timbre et d'enregistrement. Elle est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à Baulne,

Le 07/03/13

En trois exemplaires originaux.


Le Maire de la Commune de
Moigny-sur-Ecole
Pascal SIMONNOT


Le Président du
Syndicat d'aménagement et de
Gestion du Parc naturel régional du
Gâtinais français,
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



Gestion écologique DES ESPACES COMMUNAUX

LA CHARTE



Le principe de gestion écologique des espaces communaux vise à garantir une bonne qualité de l'environnement des communes du Parc. C'est par ailleurs l'occasion de laisser une chance à la flore et à la faune de trouver des refuges plus naturels en réhabilitant la fonctionnalité écologique sur nos espaces aménagés.

CHARTRE GESTION ÉCOLOGIQUE des espaces communaux

Les communes du Parc présentent leur cadre de vie.

Après délibération du Conseil municipal ou communautaire et présentation de sa candidature au Comité syndical du Parc,

la commune de.....

s'engage à atteindre le niveau : de la présente charte.

Fait à **MOIGNY-SUR-ECOLE** Le

20 FEV 2013



LE MAIRE,
F. SMOUNNOT

.....
Maire de la commune de

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Président du Parc naturel régional
du Gâtinais français

MOIGNY-SUR-ECOLE



Maison du Parc
52 route de Corbeil
7 5970 Machy
Tél. : 01 64 36 75 93
Fax : 01 64 30 71 93
prograjur@parcnaturel.fr
www.parc-gatinais-francais.fr



Faire entrer la biodiversité dans nos communes

La charte gestion écologique des espaces communaux a pour vocation d'accompagner les Communes du Parc naturel régional du Gâtinais français dans :
- la réduction, voire la suppression, de l'utilisation des pesticides et des amendements pour l'entretien des espaces communaux ;
- la mise en oeuvre progressive de nouvelles pratiques d'entretien favorables à la biodiversité.



C'est un premier pas volontaire vers une gestion durable des espaces publics, une amélioration du cadre de vie mais aussi vers une démarche exemplaire à reproduire par les habitants du territoire.

Le Parc, le Conseil régional d'Île-de-France, les Conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne vous accompagneront pour la mise en oeuvre de la charte, dès le niveau 1, dans l'objectif d'atteindre le niveau 3 et à terme, de mettre en oeuvre le programme de conversion à la gestion écologique sur l'ensemble des espaces communaux.

C'est un premier pas volontaire vers une gestion durable des espaces publics, une amélioration du cadre de vie mais aussi vers une démarche exemplaire à reproduire par les habitants du territoire.

Cette charte s'organise en 3 niveaux d'engagement qui correspondent aux différents étapes à suivre pour parvenir à :

Il est capital que l'engagement soit collectif et partagé par l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux, de manière à ce que la population se l'approprie à son tour.





LA MOBILITÉ AUTREMENT

Oublier sa voiture a du bon !

Toutes les initiatives susceptibles de limiter l'usage de la voiture en ayant recours à d'autres modes de déplacement sont bons pour notre planète. Le Parc accompagne deux projets novateurs : le Vélobus d'Achères-la-Forêt et une nouvelle boucle de randonnée à Moigny-sur-École.

Le vélobus : un mini mode de transport collectif économique... et non polluant !

Le principe est simple : chaque matin, des bénévoles attendent les enfants à un point de rendez-vous, les accompagnent jusqu'à l'école et les ramènent après les cours au même point de rendez-vous.

Estelle Pierre est membre de l'association des parents d'élèves de l'école des Vaublans à Achères-la-Forêt, présidée par **Mme Latron**. Elles sont à l'origine du projet de Vélobus, monté en partenariat avec la Mairie et l'école, avec l'aide du Parc. Elles retracent le projet :

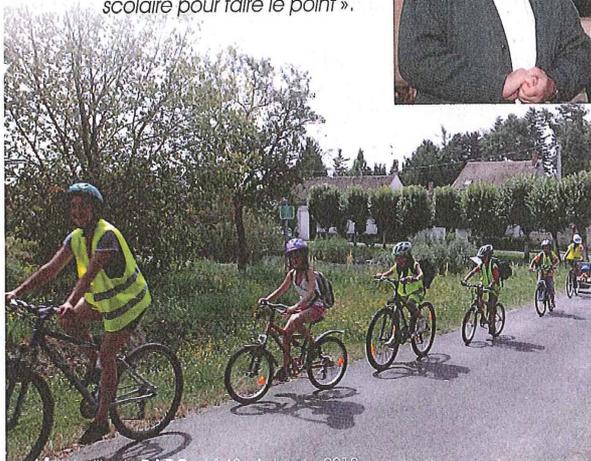
« Nous avons remarqué que beaucoup d'Achèrois se rendaient à l'école en voiture pour des petits trajets. Nous avons organisé 2 journées de découverte du Vélobus : le 1^{er} juin avec 22 enfants et le 15 juin avec 25 enfants.

Le parcours compte 4 itinéraires et il est prévu un test du Vélobus à la rentrée, le matin et le soir tous les vendredis. Une charrette transportera les cartables pour soulager le dos de nos petits écoliers !



Toute l'organisation repose sur la disponibilité des familles : le compliqué c'est la mobilisation des forces humaines (parents, grands-parents...). Il faut qu'une situation de confiance s'établisse auprès de la population avant d'aller plus loin ».

Le Maire d'Achères-la-Forêt, **Patrice Malchère**, confirme : « L'initiative est intéressante, elle nécessitera une année scolaire pour faire le point ».



Marcher et se cultiver

Inaugurée le 24 juin 2012, la boucle de promenade et randonnée* du chemin des Mardelats (4,5 km) emprunte le bas de Moigny-sur-École autour du château de Courances et de son parc, l'un des plus beaux de l'Essonne. Elle longe le nouveau verger pédagogique du chemin du Moutonnier, à Moigny, pour s'achever par la passerelle du gué du Moulin Grenat.

Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École :



« La commune a initié ce projet dans le but de rouvrir le chemin rural des Mardelats qui, au fil des décennies, avait disparu. Un verger pédagogique a été créé en 2009 le long du sentier (avec l'aide du Parc, via le Fonds européen agricole pour le développement rural) : nous voulons ressusciter « les fruits de nos ancêtres » en créant un véritable itinéraire de découverte de ces pommes de variétés locales.

Selon une tradition bien implantée à Moigny, tous les nouveaux arbres plantés portent le prénom d'un enfant du village.

Pour protéger les berges de l'École et permettre son franchissement en toute sécurité, une nouvelle passerelle adaptée à tout public, y compris aux personnes à mobilité réduite, a été aménagée. Le Parc a participé à 80 % de son financement (15 800 €). Ces ouvrages contribuent à la cohésion des territoires, c'est aussi cela le développement durable ».

* Financé dans le cadre du Pôle touristique régional sud-Essonne, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et la Commune ont financé l'aménagement du chemin du Moutonnier (13 000 €).



■ 1 vélo pour 2

MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Partager l'effort, et le vélo !

C'est du terrain des sports de Chaude-Vallée qu'a été donné le départ de la troisième édition de l'animation "1 vélo pour 2", organisée par la municipalité, dimanche 3 juin. Une dizaine de jeunes Moigniacois se sont élancés en binômes, alternant la course à pied et le VTT. Chacun a son rythme, à la fois complice et solidaire, ils ont suivi un parcours balisé de quelques kilomètres avec pour seule consigne de franchir la ligne d'arrivée ensemble ! ■ Valérie Périn



Les jeunes sportifs prêts pour le départ de 1 vélo pour 2.

www.le-republicain.fr

27
+

MAI 2013

Inauguration

d'une nouvelle boucle de randonnée : chemin des Mardelats en passant par le Moutonnier à Moigny-sur-École



SAUVER LA PLANÈTE ? À Moigny-sur-École, c'est un jeu d'enfant !



Ecothèmes est un nouveau jeu de société pour apprendre à protéger la planète en adoptant des comportements éco-responsables. Les questions/réponses sont classées selon 6 thèmes : habitat, eau, énergie, transports, ressources et biodiversité.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français accompagne ce projet éducatif et évolutif.

Dans le cadre de son Agenda 21, la commune de Moigny-sur-École a non seulement adopté ce jeu, mais l'a personnalisé avec des questions concernant le vie de la commune. L'auteur de ce petit plus ? Le Conseil municipal junior !



Pascal Simonnot, Maire de Moigny-sur-École

« Ecothèmes est un jeu familial, comme le Trivial Pursuit. Il traite de thèmes de société vus et entendus tous les jours à la télé, mais par le biais de jeunes ça passe mieux. Convaincu de l'intérêt de ce projet innovant, le Parc a accepté de le soutenir. Il est personnalisé sur Moigny par l'adjonction de questions/réponses sur la commune, la communauté de communes et le Parc. Du genre « Quels sont les transports utilisables à Moigny pour aller faire ses courses ? ». La bonne réponse a eu un effet incitatif sur les habitants : ils ont choisi d'y aller en bus. Le jeu pourrait devenir celui des communes du Parc... et pourquoi pas d'autres territoires ».

Delphine Badlou, directrice d'école et conseillère municipale en charge du Conseil municipal junior : « J'interviens en tant qu'animatrice pour aider les jeunes du Conseil municipal à recenser les nouvelles questions spécifiques à Moigny. Ce jeu les a tout de suite séduits, ils sont fortement motivés ! ».

Des jeunes au sens civique surprenant !

Maëlle, « Le jeu dit des choses qu'on a envie d'appliquer dans la vie de tous les jours ».

Guillaume : « J'apprends des choses sur Moigny et d'autres villages, je joue avec mes amis, mes parents aimeraient bien mais ils n'ont pas de jeu ».

Thomas : « Je trouve le jeu intéressant parce que les réponses ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre ». A la question « As-tu envie que tes réponses deviennent des actions ? » la réponse fusa : « Oui, ça sert aussi à ça ! ».

Timothé : « J'aime le jeu parce qu'il parle d'écologie et de solutions contre la pollution. J'ai conscience que la planète est polluée et qu'on doit faire quelque chose pour elle ».

Yolann : « Le jeu me fait découvrir des choses pour préserver la planète ! ».

Thomas, catégorique : « Le jeu est rigolo. Il me fait comprendre que la planète est menacée aujourd'hui parce qu'on ne la respecte pas assez ».

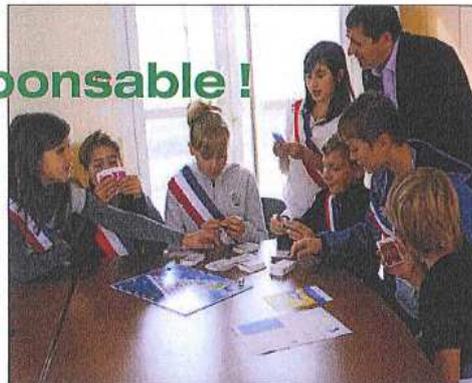
Laura : « Le jeu fait comprendre des choses comme de ne pas polluer ou gaspiller l'eau. Si les gens savaient ils gaspilleraient peut être moins ».

Conclusion de Monsieur le Maire : « Avec un tel jeu, les jeunes éduqueront bientôt leurs parents ! ».



un jeu d'enfants écologiquement responsable !

Vous l'avez peut-être aperçu en avant-première lors du marché rural, vous l'avez peut-être même testé... Éco6thèmes est un nouveau jeu de société conçu pour tous, permettant de tester et d'acquérir des connaissances pour apprendre à protéger la planète tout en adoptant des comportements éco-responsables.



Le but du jeu est simple, il s'agit de répondre à des questions sur les éco-gestes dans 6 thèmes : habitat, eau, énergie, transport, ressources et végétaux, ainsi vous traversez la grille du tapis pour arriver sur le baromètre qui évalue votre degré d'éco-responsabilité...

L'édition spéciale Moigny-sur-École a été adaptée par les membres du CMJ et des élus de la commune en collaboration avec un partenaire spécialiste des questions environnementales (www.eco6themes.fr), pour présenter des aspects liés au développement durable de notre commune et de ses environs, ainsi que ces éco-gestes réalisables localement. D'autres questions seront ajoutées au fur et à mesure, ce qui fait que ce jeu sera en constante évolution.

Le jeu constitue une occasion d'apprendre et également d'échanger sur la mise en œuvre des bonnes pratiques du 21^{ème} siècle que l'on soit petit ou grand, comme en témoigne les affiches réalisées à sa présentation, actuellement en exposition à la médiathèque. Pour les jeunes, l'élément principal du jeu est son caractère pédagogique. A consommer sans modération et devenez propriétaire du jeu !



Mennecy/La Ferté/Milly-la-Forêt

31/01/2013 Republique

■ Les enfants du conseil municipal junior ont fabriqué un jeu de société sur l'environnement MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Ils ont créé un jeu de société

L'été dernier, alors que certains profitaient des vacances, les enfants du conseil municipal junior de Moigny ont travaillé dur. Et le résultat a payé. Ces petits élus ont créé de toutes pièces un jeu de société baptisé sur le thème du développement durable, qui séduit tout le monde et que certains pensent même à copier. « Il s'agit d'un carton de jeu avec un dé et des pions, explique Pascal Simonnot, maire, qui a supervisé la création. Pour traverser la grille du tapis, il faut répondre aux questions posées par les cartes. Il y en a trois posées sur le thème du développement durable. » Les questions sont déclinées en six catégories, les transports, l'eau, les déchets, l'énergie, les végétaux et l'habitat. Et les créateurs ne se sont pas arrêtés là. Si deux tiers des questions sont d'ordre général, un tiers a été entièrement personnalisé et ne concerne que la commune de Moigny et le Parc du Gâtinais. « C'est un excellent moyen pour faire en sorte que les joueurs, petits ou grands, s'intéressent à leur environnement, se félicitent l'édile. Cela pointe du doigt de nombreux éco-gestes qui sont réalisables localement et au quotidien. » Cette personnalisation du



Accompagnés par le maire et une institutrice, les élus du conseil municipal junior ont inventé un jeu de société personnalisable sur le développement durable.

jeu a un autre avantage. En modifiant un tiers des questions, chaque commune peut le reprendre à son compte.

Séduit par la démarche, le Parc du Gâtinais a décidé d'apporter son concours financier à la réalisation

du jeu avec pour intention d'inviter les autres communes à créer leur propre questionnaire.

L'Éducation nationale a aussi fait connaître auprès de la mairie son intérêt. Pascal Simonnot est même

■ Marine Guillaume

MILLY-LA-FORÊT ■ Bal country de Chorédanse et loisirs

MILLY-LA-FORÊT

CUISINES RAISON

Et si votre projet de cuisine nous le concevions ensemble

À VOTRE DOMICILE ?

Yohann FLAGEUL
01 64 57 41 73
BOUIGNY SUR ESSONNE

www.cuisines-raison.com

Discutez vos conceptions on ligne

Chez vous
Les rendez-vous dans votre commune

MILLY-LA-FORÊT

Exposition Gérard Bost
Du 1^{er} février au 17 mars, la ville accueille un artiste de renom spécialisé dans la peinture à l'huile. Natif de la région, Gérard Bost a fréquenté les grandes écoles d'art avant de se consacrer totalement à son œuvre, à la fois épurée et éminemment expressive. Exposition à l'espace culturel Paul-Bédu.



JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Samedi 2 février 2013
à Moigny-sur-École



GRATUIT

2 février 2013 : date
anniversaire de la signature de la
convention internationale de Ramsar
(qui vise à protéger les zones humides).

Départ à 9h* pour une randonnée facile
à la rencontre de l'eau sous différentes formes :
de son accumulation dans les mares du plateau
à son ruissellement vers la vallée de l'École, et son
utilisation par l'homme dans les cressonnières.

Arrivée à la médiathèque de Moigny
où Mathieu Kokoï (Animateur du contrat de bassin
de la rivière École au Parc naturel régional
du Gâtinais français)
présentera la **maquette de rivière**, pour
comprendre le fonctionnement d'un
cours d'eau et les problématiques
liées aux aménagements
et pollutions.

La Journée mondiale des zones humides rassemble citoyens et acteurs au travers de près de 470 animations dans toute la France, y compris outremer. Comme de nombreux gestionnaires d'espaces naturels, associations et collectivités territoriales, les Parcs naturels régionaux se mobilisent pour proposer des animations autour du thème 2013 : "Les zones humides protègent notre eau".

Autour du 2 février, et tout au long du mois, de nombreuses animations permettent de faire connaître les zones humides, leur richesse, les services qu'elles rendent aux populations, en particulier dans la gestion de l'eau mais aussi les menaces qui pèsent sur ces milieux.

Célébrant ainsi la signature de la convention sur les zones humides - le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar - et qui permet aujourd'hui la préservation de ces fragiles écosystèmes, le Parc naturel régional du Gâtinais français, comme de nombreux Parcs, propose des animations pour expliquer tout l'intérêt de ces milieux très riches en biodiversité.

Réservation obligatoire au 01 60 91 97 34

* lieu de rendez-vous communiqué au moment de l'inscription

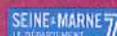
En partenariat avec
la Commune et la médiathèque de Moigny-sur-École,
le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne.

CONTACT

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 27 80

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr



Opération 2012 Essonne verte, Essonne propre

Cette année encore et pour la 17^{ème} édition, le village s'associe à cette opération menée par le Conseil général de l'Essonne, déclinée sur la commune « Essonne Verte, Moigny Propre » !

Une vingtaine de personnes s'est donnée rendez-vous le samedi 12 mai durant l'espace d'une matinée bien remplie pour contribuer au nettoyage des espaces communaux. Il est incontestable que sans le soutien logistique du personnel technique communal pour véhiculer les engins, et les élus pour encadrer cette action, il serait difficile de donner du sens à cette journée.

Force est de constater que la participation fut en baisse cette année par rapport aux années précédentes, mais jamais de défection de la part des chasseurs de Moigny qui apportent leur soutien à notre environnement.

Il est vrai et on ne peut que s'en féliciter, nous constatons d'année en année de moins en moins de dépôt sauvage même s'il on déplore aux entrées de village des dizaines de cannettes vides

sans doute jetées par la fenêtre des véhicules, comme si on se débarrassait de ses déchets avant d'arriver à la maison...

Enfin, un moment extrêmement convivial et d'échanges, l'heure du casse-croûte au stade en présence d'un autre groupe de bénévoles, celui de la construction du local sanitaire des terrains de sport.



Mobilisés pour l'environnement



Le départ matinal de l'opération n'a pas dissuadé les bénévoles, sensibles à la protection de l'environnement.

Fidèles à l'opération organisée par le Conseil général depuis 1995, une vingtaine d'habitants et les élus ont participé à une journée nettoyage de printemps, samedi 12 mai. Il fallait bien un départ très matinal et une journée entière

pour couvrir tout le territoire de la commune à l'affût des ordures sauvages déposées le long des chemins de Chaude Vallée, des bois de la côte d'Armont et des berges de la rivière. Equipés de gants et de sacs, les bénévoles, sensibles à la protection de l'en-

vironnement, ont récolté une centaine de sacs de détritus mais également des sièges de voiture et des téléviseurs. Les enfants de l'école participeront également à l'opération avec les enseignants.

■ Valérie Périn

25

+

Républicain
Jeudi 17 mai 2012

Un arbre pour chaque naissance

Dix bébés, sept garçons et trois filles, sont nés dans les familles moignacoises en 2012. D'heureux événements que Pascal Simmonot, maire, et les conseillers municipaux, marquent chaque année par la plantation d'un arbre. « Planter un arbre, c'est tout un symbole de vie, un retour à nos racines ancestrales » a souligné l'édile en remettant aux familles un bavoir personnalisé et un arbre fruitier à planter dans leur jardin. ■ V.P.



Dix enfants nés en 2012 ont reçu un arbre fruitier à planter dans leur jardin.

retrospective. Jusqu'au 27 janvier, la bibliothèque municipale Paul-Bédu, 8 bis, rue Farnault. Ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 17h.

• Tél. : 01.64.98.75.52.

Chorédanse et loisirs

L'association Chorédanse et loisirs propose de nombreuses activités.

- 4 ateliers de loisirs pour les très jeunes enfants (gym parent/bébé, jeux gymniques, danse et ouverture d'un atelier multi activités)

- 9 activités différentes pour les enfants et les ados, dont le lancement d'un atelier country pour les 7/12ans le lundi à 18h et le retour d'une activité oubliée depuis des années : le landy, qui sera revu à la mode.

- Les adultes peuvent venir danser la country le lundi soir, la danse traditionnelle le mercredi, ou faire du VTT le samedi. La détente est prévue le vendredi matin, avec l'ouverture d'un atelier Yoga.

• <http://choredanse-et-loisirs.com>

13

Républicain
Jeudi 3 janvier 2013

■ Randonnée pédestre

MAI 2013

MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Au cœur des richesses moignacoises

Samedi 4 mai, une trentaine de randonneurs s'est retrouvée sur le parking du cimetière de Moigny pour un circuit de quatorze kilomètres proposé par les animateurs du conservatoire départemental des espaces naturels sensibles du Conseil général de l'Essonne. Le groupe s'est dirigé vers la platière de Bellevue de Moigny situé sur le versant ouest de la vallée de l'École. Ce domaine départemental est composé d'un petit plateau boisé culminant à 124 m à partir duquel de beaux panoramas s'ouvrent vers les coteaux du Gâtinais. Ensuite, direction les cressonnières, des cultures délicates impliquant la connaissance de



nombreux tours de main. Puis les platières du Coquibus qui sont les plus grandes du département. Elles abritent une grande partie des

espèces inféodées aux platières gréseuses ou aux pelouses pionnières des sols minces et acides. Enfin, les marcheurs ont terminé

par le Cyclop, l'œuvre milliaicoise faite de béton et de métal, et recouverte en partie de miroirs.

■ Kelly Denis

MAI 2013

L'actu en bref et en images

MOIGNY-SUR-ÉCOLE



Jusqu'au lundi 27 mai, ce sont près de 6 000 collégiens du département qui ont participé aux randonnées organisées par l'Union sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP). Au programme, deux parcours de 7 ou 10 kilomètres. Le premier au départ de l'école de Moigny et la deuxième boucle au départ au château de Courances. Une belle occasion de découvrir les pierres et les sources du Gâtinais. Tous les collégiens ont reçu en récompense un livret d'accompagnement reprenant les éléments culturels rencontrés.